

PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL

2019 - 2024



Le mot du Bourgmestre

La Région wallonne a souhaité développer un outil moderne et professionnel de gestion publique à l'intention des communes. C'est ainsi que le Programme Stratégique Transversal (PST) a vu le jour dans un décret du 19 juillet 2018.

Le PST est défini comme un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie du Collège communal pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé. Le programme comprend les objectifs opérationnels, les projets et les actions par rapport aux moyens humains et financiers disponibles.

Le PST est une démarche de gouvernance locale, qui détaille la note de politique générale et la rend plus transparente. Il constitue la feuille de route de la législature communale et sa publication la rendra connue de tous. Il sera revu chaque année afin de correspondre à l'évolution de la politique communale en fonction des facteurs internes et externes.

Cette démarche intègre à la fois le Collège et le personnel communal, sans lequel la réalisation des objectifs indiqués dans le PST ne serait pas possible, ainsi que les services extérieurs, en particulier ceux dispensant des subventions.

Concrètement, l'établissement de ce premier PST commence par un constat de la situation communale. Il n'est pas figé, et peut être réorienté selon les informations disponibles au cours de la législature communale. Il est accompagné autant que faire se peut d'un volet financier. A cet égard, un certain nombre d'incertitudes devront être levées au cours de la législature, principalement en fonction de l'octroi des subventions sollicitées. C'est son caractère dynamique.

Il s'agit donc d'un document politique dont les actions envisagées doivent se conformer à la législation qui leur est applicable, mais n'est pas soumis à la tutelle de la Région wallonne. Il doit également rester global, afin que les actions puissent s'ajuster au fil du temps aux différents paramètres qu'il génère.

Le PST est accompagné de fiches qui mentionnent les responsables politiques et administratifs des actions qu'il comporte. Chaque fiche indique l'état d'avancement de l'action qui y est décrite.

Les actions déjà mises en œuvre n'y sont pas reprises.

Henri CRISTOPHE
Bourgmestre

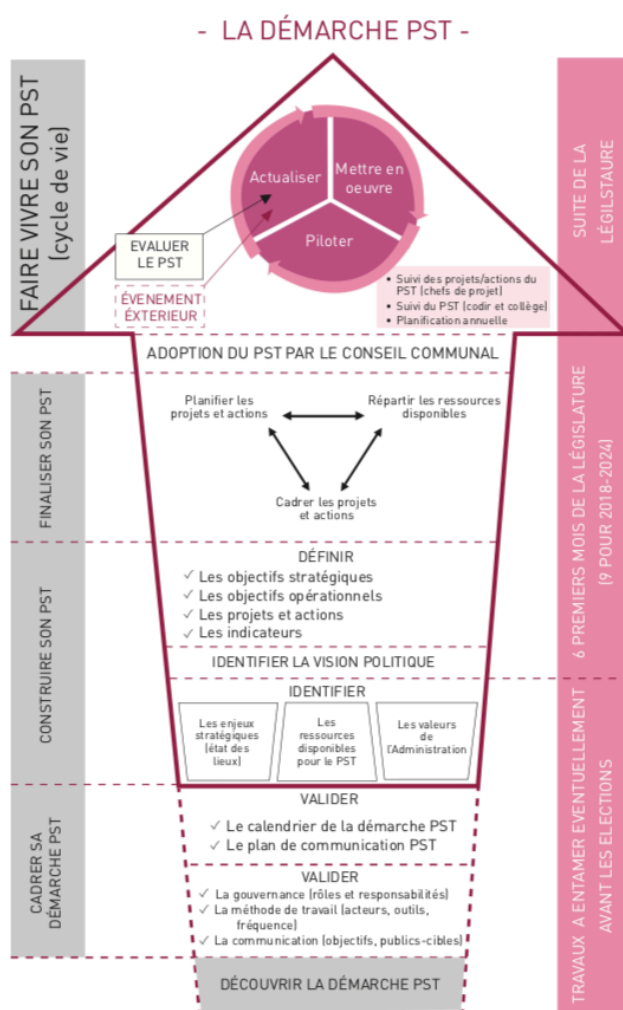
Introduction - Le PST : notions principales

Le programme stratégique transversal a été incorporé dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation à l'article L-1123-27 et dans la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale à l'article 27 par les décrets du 19 juillet 2018.

Le PST signifie :

- **Un programme** : un ensemble d'actions que l'on planifie de faire, un ensemble de projets ou d'intentions d'actions. Il fédère les éventuels autres plans (PCS, Plan de développement de la lecture, PCDN, ...)
- **Une stratégie** : détermine une vision d'avenir et le chemin pour y arriver ;
- **Une transversalité** : engage dans sa concrétisation, les différentes parties prenantes dont les mandataires politiques, les grades légaux, l'administration concernée.

Ce mode de gestion est la transposition, sur le plan local, des principes du new management public. La démarche du PST peut se résumer au travers du schéma ci-après proposé par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.



Le pouvoir local doit définir sa **vision politique**. Ensuite, il définit ses **objectifs stratégiques**. Chacun d'entre eux est décliné en **objectifs opérationnels** qui, à leur tour, sont déclinés en **actions**.

Cette arborescence simple doit être établie en toute **cohérence** sachant que certaines actions peuvent, de manière transversale, servir plusieurs objectifs opérationnels.

Dans le PST, il convient de distinguer le volet interne du volet externe.

Le **volet externe** est centré sur les missions du pouvoir local et sur le développement de la cité.

Le **volet interne** est centré sur l'administration et son fonctionnement. Celui-ci doit bien entendu servir le volet externe.

Enfin, le PST est soumis à **évaluation**. Non-seulement sur l'aspect réglementaire mais également **par le citoyen** qui pourra ainsi juger de l'action réalisée par les élus.

Il convient de préciser que le PST vise principalement les **projets nouveaux**, les **initiatives nouvelles** à implémenter au regard des différentes missions de la commune. Il n'a donc pas pour but de reprendre toutes les actions déjà existantes, ni les missions obligatoires des pouvoirs locaux régis, notamment, par les dispositions réglementaires.

En outre, il n'est **ni concevable, ni réaliste** d'inscrire dans un tel programme **des objectifs et actions pour l'ensemble des secteurs et compétences** qu'une commune ou un CPAS est susceptible de gérer. La programmation implique, intrinsèquement, de **poser des choix** pour allouer les ressources et utiliser l'énergie de l'administration à la réalisation **d'objectifs estimés prioritaires** par l'exécutif.

Le PST ne doit pas être un carcan. Ce n'est pas parce qu'une action, qu'il apparaît à un moment opportun de réaliser, n'est pas inscrite dans le PST que l'autorité communale doit s'interdire de la mener à bien. De même, l'autorité communale doit pouvoir prendre la responsabilité d'abandonner une action inscrite dans le PST si elle s'avère inopportune ou inefficace.

Enfin, le **PST** est une feuille de route qui **impacte** de manière importante les **administrations** concernées. En effet, il revient à l'**administration d'opérationnaliser** la programmation ainsi adoptée avec les ressources qui leur seront fournies. Le PST implique une **nécessaire coopération quotidienne** entre l'administration et les décideurs politiques.

Objectifs stratégiques, opérationnels et projets

Au départ de la vision politique de la commune arrêtée dans la déclaration de politique adoptée par le Conseil communal, le PST est construit verticalement autour **d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'actions**.

Il s'agit bien d'implémenter une culture de la gestion par objectifs.

Au départ de la vision politique de la commune arrêtée dans la déclaration de politique adoptée par le Conseil communal, le PST est construit verticalement autour **d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'actions**.

On distingue les objectifs selon leur caractère stratégique ou opérationnel.

L'objectif stratégique se définit sur le registre de « **L'ETRE** » : *que voulons-nous être dans 6 ans ?* C'est un objectif qui se veut à long terme (une législature) et qui définit la vision des autorités politiques.

L'objectif opérationnel se définit sur le registre du « **FAIRE** » : *que voulons-nous faire ?* »

Il s'agit donc de définir des projets permettant de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques. Plusieurs objectifs opérationnels peuvent décliner l'objectif stratégique.

L'action se définit sur le registre du « **COMMENT** » : *qui va faire quoi, quand et avec quels moyens ?* Plusieurs actions déclinent un objectif opérationnel.

La philosophie d'un PST s'inscrit dans une **logique d'action** et non d'acteurs. Ainsi, une action n'est pas élaborée en fonction de l'acteur qui la portera. Une fois l'action définie en fonction de l'objectif qu'elle doit servir, **l'autorité évalue l'acteur le plus en capacité de la réaliser** et la lui confie.

Notre Commune entend poursuivre deux objectifs stratégiques, soit être et rester une commune rurale où la convivialité constitue une valeur commune et, être une commune efficace et efficiente au service des citoyens tout au long de leur vie.

Ces deux objectifs se déclinent comme suit en objectifs opérationnels.

☐ Objectifs opérationnels (OO)

1 > Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !

- 1 - Améliorer la communication vers les citoyens
- 2 - Maintenir la qualité de vie
- 3 - Préserver l'exceptionnelle qualité de notre environnement

2 > Une commune efficace et efficiente au service des citoyens

- 1 - Garantir une gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières
- 2 - Poursuivre la gestion du patrimoine
- 3 - Garantir la sécurité et la propreté
- 4 - Offrir un enseignement de qualité, tremplin pour l'avenir

Un PST est in fine constitué d'actions, projets envisagés.

Une action = le « FAIRE CONCRÈTEMENT ».

Une ou plusieurs actions vont être définies dans le cadre d'un objectif opérationnel.

Pour définir une action, on peut se poser la question suivante : « QUE VA-T-ON FAIRE CONCRÈTEMENT POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL ? ».

Une fois ce « QUOI » défini, une réponse devra également être apportée à la question suivante : « PAR QUI, QUAND ET AVEC QUELS MOYENS CE « QUOI » VA-T-IL ÊTRE RÉALISÉ ? »

L'action :

- contribue à la réalisation de l'objectif opérationnel.
- sera réalisée au plus tard à l'échéance de l'objectif opérationnel.
- doit être précise.
- doit être pilotée par une personne désignée.

On trouvera ci-après liste des 58 actions/projets envisagés regroupés par objectifs opérationnels.

En annexes, sont reprises toutes les fiches projets.

Objectifs opérationnels (OO)

Fiche complète PST+ - Nom du projet

Améliorer la communication vers les citoyens

- Poursuite du bulletin communal
- Rencontrer les citoyens et rester à l'écoute des idées et besoins de la population, tous âges confondus ; en particulier, développer des échanges intergénérationnels et étudier les p
- Développement de la page facebook
- Recourir à l'application mobile de la Province
- Poursuivre l'envoi d'informations et d'invitations ponctuelles
- Organiser des réunions de consultation des citoyens

Garantir la sécurité et la propreté

- Améliorer la sécurité, par la rénovation des voiries, l'installation de dispositifs de sécurité, la modernisation de l'éclairage public
- Renforcer la présence policière
- Participer aux réunions et groupes de travail en matière de sécurité routière
- Augmenter des sanctions par une taxe pour les incivilités
- Utiliser régulièrement la balayeuse pour l'entretien des bords de route et des filets d'eau

Garantir une gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières

- Poursuivre une gestion efficace des finances, en sollicitant prioritairement un maximum de subsides
- Collaborer avec les Communes voisines pour augmenter les synergies et le partage des charges
- Entretenir régulièrement et moderniser les infrastructures, voiries et bâtiments
- Participer aux centrales de marchés des autres pouvoirs publics, permettant de diminuer les coûts de fonctionnement
- Maintenir la fiscalité au niveau strictement nécessaire
- Améliorer l'action des services communaux, avec si possible le recrutement d'un agent technique et administratif
- Développer la supra-communalité, par des partenariats avec d'autres Communes et les Provinces
- Privilégier l'utilisation des ressources provenant d'autres services publics
- Etablir des partenariats avec le secteur privé
- Développer les synergies avec le CPAS

Maintenir la qualité de vie

- Jumelage : renforcer les liens avec Ailly-le-Haut-Clocher, tisser de nouveaux liens avec Fexhe-Slins
- Créer un comité des fêtes
- Encourager et soutenir les actions citoyennes en faveur de la protection de l'environnement, la convivialité, ainsi que les compétences des citoyens
- Lutter contre les dépôts clandestins
- Conserver le caractère rural de la Commune
- Collaborer avec des associations actives dans le domaine du bien-être de la population
- Soutenir les initiatives locales sportives, culturelles et associatives
- Encourager les activités récréatives communes et le bénévolat

Offrir un enseignement de qualité, tremplin pour l'avenir

- Maintenir un enseignement de qualité
- Élargir les activités extra-scolaires via les clubs sportifs, les associations socio-culturelles et environnementales
- Entretenir et améliorer les infrastructures scolaires

Poursuivre la gestion du patrimoine

- Utilisation de la convention avec l'AIDE pour augmenter les interventions afin d'entretenir le réseau d'égouts
- Augmenter des actions de prévention => utilisation de l'hydrocreuse récemment achetée pour entretenir les avaloirs, sensibilisation des agriculteurs, collaboration avec le GAL et l
- Achever l'assainissement du site de la sucrerie et étudier son aménagement
- Achever les travaux de la Gare de Fexhe et collaborer avec le CPAS pour la gestion des logements
- Aménager les cimetières
- Poursuivre la lutte contre les inondations en collaboration avec le SPW
- Participer aux réunions de travail relatives à l'aéroport de Bierset
- PIC - Réfection de la rue de Noville
- PIC - Aménagement du parking de la Gare
- PIC - Réfection de la rue de Jeneffe
- PIC - Réfection de la rue du Monument
- PIC - Réfection de la rue de la Cornette
- Mettre en oeuvre les actions du Contrat Rivières 2020

Préserver l'exceptionnelle qualité de notre environnement

- Création d'itinéraires pour vélos
- Rester attentif à la consommation énergétique des bâtiments communaux
- Environnement : poursuite de l'entretien de la zone naturelle du bassin d'orage de Voroux, notamment l'aspect didactique, la qualité du site, la préservation de la faune et de la flore
- Privilégier sur le plan urbanistique les constructions de type familial, rester attentifs aux problèmes de stationnement et d'écoulement
- Privilégier les actions en faveur du développement durable et des circuits courts
- Favoriser la mobilité douce en collaboration avec les associations actives dans ce domaine
- Mettre en valeur les espaces naturels protégés
- Poursuivre les plantations et aménagements d'espaces verts
- Favoriser la biodiversité
- Collaborer avec les associations actives en matière d'environnement
- Poursuite du projet pilote de ramassage des canettes usagées
- Maintenir la convention avec la Ressourcerie pour l'enlèvement des encombrants
- Mobilité : maintien du système Covoit'Stop avec la Province

Objectifs de développement durable.

Le développement durable est une nouvelle conception de l'intérêt général. Il prend en compte les aspects économiques, environnementaux et sociaux du développement d'une planète globalisée, notre maison commune. C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects écologique, social et économique des activités humaines : trois piliers à prendre en compte par les collectivités, comme par les entreprises et les individus ; on y ajoute souvent un quatrième pilier, culturel. La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces enjeux. À ces trois piliers, s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance.

La gouvernance consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus, ...) au processus de décision ; elle est une forme de démocratie participative. Le développement durable n'est pas un état statique d'harmonie, mais un processus dynamique et solidaire de transformation, dans lequel l'exploitation des ressources naturelles, le choix des investissements, l'orientation des changements techniques et institutionnels sont rendus cohérents avec l'avenir, comme avec les besoins du présent.



On trouvera ci-après la liste des projets regroupés par enjeu.

1 - Enjeu démocratique



Justifications, commentaires

L'enquête réalisée en 2017 par l'Union des Villes et Communes de Wallonie, auprès des citoyens, indique que la grande majorité d'entre eux apprécient et sont attachés à leur commune. Les services de proximité ont une place essentielle dans la vie quotidienne des gens et participent à la qualité de vie.

Plus d'un citoyen sur quatre exprime aussi son souhait de participer davantage à la vie locale.

La commune a donc une mission démocratique essentielle, elle peut créer et recréer des liens de confiance entre les citoyens et l'institution démocratique de première ligne ; elle peut aussi soutenir et impulser toute une dynamique locale pour tisser et retisser des liens entre les citoyens entre eux.

Les élus remplissent leur mandat avec intégrité, dans un souci permanent de service au citoyen et de recherche du bien commun.

Les autorités communales informent la population de la vie communale et assurent la transparence de leurs décisions.

La maison communale, l'hôtel de ville, est un centre de services aux citoyens.

La participation et l'implication citoyennes dans la vie locale sont encouragées et soutenues (citoyenneté active, développement du pouvoir d'agir, démocratie participative et délibérative).

Projets inclus dans cet objectif de développement durable

Nom du projet ou action

Poursuite du bulletin communal

Encourager et soutenir les actions citoyennes en faveur de la protection de l'environnement, la convivialité, ainsi que les compétences des citoyens

Développement de la page facebook

Recourir à l'application mobile de la Province

Poursuivre l'envoi d'informations et d'invitations ponctuelles

Organiser des réunions de consultation des citoyens

2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante



Justifications, commentaires

Les décideurs locaux ont pour ambition de faire progresser le déploiement d'une véritable politique locale, la démocratie des décisions, le renforcement de leurs capacités de gestion et la professionnalisation des services. Les décideurs locaux programment leur stratégie sur la législature communale (6 ans), voire à plus long terme. En toute transparence, les décideurs locaux font connaître cette stratégie et les projets qui sont réalisés. La qualité politique et administrative de l'institution communale est promue. La fonction publique locale est professionnelle, motivée et attractive. L'E-gouvernement et les technologies de l'information et de la communication renforcent la démocratie (cf. enjeu démocratique) et permettent d'assurer des services plus performants aux citoyens et aux entreprises. Pour renforcer l'efficacité de l'action locale, les services et infrastructures sont mutualisés. Les autorités locales constatent de plus en plus souvent que le niveau pertinent de la réflexion territoriale, de projets structurants et de certains services est supra-communal.

Projets inclus dans cet objectif de développement durable

Nom du projet ou action

Poursuivre une gestion efficace des finances, en sollicitant prioritairement un maximum de subsides

Collaborer avec les Communes voisines pour augmenter les synergies et le partage des charges

Entretien régulièrement et moderniser les infrastructures, voiries et bâtiments

Participer aux centrales de marchés des autres pouvoirs publics, permettant de diminuer les coûts de fonctionnement

Maintenir la fiscalité au niveau strictement nécessaire

Améliorer l'action des services communaux, avec si possible le recrutement d'un agent technique et administratif

Développer la supra-communalité, par des partenariats avec d'autres Communes et les Provinces

Privilégier l'utilisation des ressources provenant d'autres services publics

Etablir des partenariats avec le secteur privé

Développer les synergies avec le CPAS

Mettre à jour le Plan Communal d'Urgence et d'Intervention

3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires



Justifications, commentaires

Les décideurs locaux ont un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs climatiques que se sont fixés les Nations Unies, les pays signataires de l'Accord de Paris, dont fait partie la Belgique, ainsi que plusieurs dizaines de milliers de collectivités territoriales, villes et communes, qui sont aujourd'hui les principaux acteurs du changement en faveur du développement durable.

Derrière les défis de l'objectif climatique, c'est la capacité des territoires à résister aux changements, à faire face aux impacts du changement climatique et à assurer leur développement pour les générations actuelles et futures qui est en jeu. Cette transition vers un territoire décarboné et durable concerne au premier chef la politique d'aménagement du territoire, politique fondatrice dont la commune a la maîtrise, et qui, par un usage parcimonieux du sol et des ressources et une localisation opportune et une densité adéquate des activités, des équipements et des infrastructures, influence les politiques d'urbanisme, d'énergie, de mobilité et de logement. Couplée à une politique environnementale forte, la transition territoriale assure un cadre de vie sain, accueillant et agréable, et un développement économique endogène qui, associés à des dynamiques sociétales ouvertes et inclusives, développent durablement le territoire au bénéfice des citoyens.

La commune s'engage dans une politique de développement territorial garante d'un usage parcimonieux du sol et des ressources.

La gestion du territoire communal assure un développement harmonieux des activités, assure la mixité sociale et protège les ressources naturelles.

Le décideur local assume sa mission de gardien de l'intérêt commun en construisant une vision territoriale forte et partagée et en garantissant la participation constructive des citoyens aux projets de développement.

La commune s'engage dans la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie et assure la mise en œuvre des actions en faveur de la transition énergétique de son territoire.

Les décideurs locaux assurent que les conditions nécessaires à l'émergence de comportements de mobilité durable puissent se développer sur leur territoire.

La commune gère durablement ses infrastructures et ses ressources et assure leur gestion à long terme par un entretien préventif régulier et une planification de ses interventions.

Projets inclus dans cet objectif de développement durable

Nom du projet ou action

Utilisation de la convention avec l'AIDE pour augmenter les interventions afin d'entretenir le réseau d'égouts

Création d'itinéraires pour vélos

Rester attentif à la consommation énergétique des bâtiments communaux

Environnement : poursuite de l'entretien de la zone naturelle du bassin d'orage de Voroux, notamment l'aspect didactique, la qualité du site, la préservation de la faune et de la flore

Privilégier sur le plan urbanistique les constructions de type familial, rester attentifs aux problèmes de stationnement et d'écoulement

Augmenter des actions de prévention => utilisation de l'hydrocureuse récemment achetée pour entretenir les avaloirs, sensibilisation des agriculteurs, collaboration avec le GAL et les services de la Région

Achever l'assainissement du site de la sucrerie et étudier son aménagement

Achever les travaux de la Gare de Fexhe et collaborer avec le CPAS pour la gestion des logements

Aménager les cimetières

Améliorer la sécurité, par la rénovation des voiries, l'installation de dispositifs de sécurité, la modernisation de l'éclairage public

Participer aux réunions et groupes de travail en matière de sécurité routière

Lutter contre les dépôts clandestins

Privilégier les actions en faveur du développement durable et des circuits courts

Conserver le caractère rural de la Commune

Favoriser la mobilité douce en collaboration avec les associations actives dans ce domaine

Mettre en valeur les espaces naturels protégés

Poursuivre les plantations et aménagements d'espaces verts

Favoriser la biodiversité

Collaborer avec les associations actives en matière d'environnement

Poursuivre la lutte contre les inondations en collaboration avec le SPW

Participer aux réunions de travail relatives à l'aéroport de Bierset

Augmenter des sanctions par une taxe pour les incivilités

Poursuite du projet pilote de ramassage des canettes usagées

Utiliser régulièrement la balayeuse pour l'entretien des bords de route et des filets d'eau

Maintenir la convention avec la Ressourcerie pour l'enlèvement des encombrants

PIC - Réfection de la rue de Noville

PIC - Aménagement du parking de la Gare

PIC - Réfection de la rue de Jeneffe

PIC - Réfection de la rue du Monument

PIC - Réfection de la rue de la Cornette

Mobilité : maintien du système Covoit'Stop avec la Province

Mettre en oeuvre les actions du Contrat Rivières 2020

4 - Enjeu de la cohésion sociale



Justifications, commentaires

Tous les jours, auprès de leurs concitoyens, les bourgmestres, arbitres de l'intérêt général, ressentent, la pression des citoyens et les évolutions de la société. Qu'il s'agisse de fermetures d'entreprises ou des actes de terreur qui ont frappé notre pays, les autorités locales sont en première ligne de bien des blessures personnelles comme sociétales.

La commune est le réceptacle des répercussions de toutes les décisions des pouvoirs supérieurs, mais aussi de tous les événements de l'effervescence sociétale et, souvent, c'est chez les mandataires locaux que les citoyens désespérés viennent demander secours et médiation.

Ainsi, au jour le jour, les autorités locales cherchent à construire, avec tous leurs concitoyens, un climat de sécurité et de paix dans leur commune et dans la société, afin de vivre unis et solidaires, libres et en démocratie.

Les autorités locales s'interdisent et interdisent sur le territoire de la commune toute discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge, la race, l'origine ethnique, la couleur et l'appartenance à une minorité nationale, la nationalité ou l'origine nationale, la religion ou les convictions, la langue, l'origine sociale, la naissance et la fortune, les opinions politiques ou autres, ou toute autre situation.

En vue de construire une société inclusive, les autorités locales sont attentives à la mixité sociale, interculturelle et intergénérationnelle dans les activités associatives, sportives, culturelles et de loisirs actifs.

Avec le CPAS, la commune co-pilote un plan de cohésion sociale ; les actions de lutte contre la pauvreté relèvent tout naturellement du CPAS tandis que la commune s'attelle davantage au développement social et communautaire.

La politique du logement menée au niveau local permet le droit à un logement décent pour tous.

Les autorités locales promeuvent l'éducation et l'accès à la citoyenneté ; elles sont spécialement attentives aux personnes et groupes qui ont le plus de difficultés à y accéder.

La commune favorise l'intégration des personnes d'origine étrangère.

Partenaire privilégié de la politique sociale communale, le CPAS lutte activement contre la pauvreté : il accorde le droit à l'aide sociale pour mener une vie conforme à la dignité humaine ; il met la personne aidée au centre des choix qui la concernent et la soutient dans le développement de son pouvoir d'agir. Il met à disposition des personnes aidées bon nombre de services appropriés (aides familiales, insertion sociale et professionnelle, médiation de dettes, logement de transit et d'insertion, économie d'énergie, épicerie sociale, buanderie sociale, et dans les villes, abri de nuit, chauffoir, ...). Le CPAS assure la coordination sociale locale en rassemblant les acteurs du milieu associatif.

Le CPAS s'adapte à la transition démographique et au vieillissement de la population.

La commune développe des actions préventives en matière de santé : l'addiction à l'alcool et à la drogue et la santé mentale sont ses points d'attention prioritaires.

La police, les stewards urbains et autres gardiens de la paix circulent, informent, accueillent, entrent en contact avec tout un chacun dans l'espace public et y assurent un travail de proximité qui prévient l'insécurité.

En cas de conflits de voisinage, lorsque le dialogue entre des voisins est rompu, la commune propose un

Synthèse budgétaire

Le contexte d'action des entités locales se voit aujourd'hui délimité par :

- une raréfaction des opportunités de subordination d'investissements et une révision de leurs critères d'attribution ;
- l'intégration des données budgétaires et comptables communales dans le périmètre d'endettement public de la Région wallonne et de l'Etat fédéral ;
- la prise en charge de coûts liés à des transferts de compétences vers les entités locales (Zones de police, Zones de secours, révision des critères d'octroi d'allocations de chômage, ...) ;
- le discernement des opérateurs financiers à accorder des prêts de longue durée (30 ans) à des conditions favorables aux entités présentant les soldes plus positifs ;
- l'obligation pour les pouvoirs locaux de présenter des ratios dans des branches d'activités (coût vérité en matière des déchets, gestion des Initiatives Locales d'Accueil des CPAS) ;
- la fixation d'échéances strictes tant en matière de dépôt d'estimations budgétaires que de reddition de comptes ;
- un accroissement des risques de modifications légales et de contentieux portant sur la sécurité des recettes (jurisprudence fiscale instable, transfert de compétences vers les entités fédérées,...).

Ce panorama, autant il implique une détérioration de l'autonomie communale et un accroissement des responsabilités des élus locaux, constitue néanmoins une opportunité pour les entités locales d'améliorer leurs modes de gestion et de planification financière.

Outre la possibilité d'obtenir des **subsidés** les deux modes autonomes de financement des institutions locales sont le **recours à l'emprunt** ou le **prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire**.

Le recours à l'emprunt se traduit par une recette égale à la dépense (ou part de dépense si subsidé) au service extraordinaire et une dépense ordinaire égale aux charges annuelles de remboursement du capital et des intérêts durant le temps de l'emprunt.

Le recours à l'emprunt permet au contraire d'augmenter considérablement la capacité d'investissement mais engendre un report de charges sur le futur, un risque éventuel de taux et un risque d'incapacité de remboursement.

Classiquement les pouvoirs locaux recourent systématiquement à l'emprunt vu leurs difficultés à dégager des résultats positifs annuels suffisamment importants pour constituer un fonds de réserve extraordinaire suffisant.

Le prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire s'illustre par une recette au service extraordinaire égale à la dépense (ou part de dépense si subsidé)

Les deux modes de financement sont fondamentalement différents. Les prélèvements nécessitent une capacité à dégager des résultats favorables suffisants. S'ils permettent d'éliminer toute charge future, ils limitent la capacité d'investissement à court terme.

Le scénario idéal consiste à définir une capacité d'emprunt permettant de conserver des résultats ordinaires suffisants, combiner les deux approches et les adapter en fonction des évolutions budgétaires.

Estimer les impacts budgétaires d'un PST relèvent d'une gageure.

Sur le plan des dépenses, de nombreux projets ne peuvent être estimés de façon précise. Ainsi en va-t-il des projets qui préalablement nécessitent par exemple la désignation d'un auteur de projet capable d'estimer le coût même de l'investissement. Notons que de nombreux projets sont sans impact budgétaire significatif et supportables sur les crédits budgétaires récurrents.

En matière de recettes, les possibilités et taux de subside sont inconnus à ce stade. Souvent, l'élaboration avancée du projet fait seulement apparaître les possibilités de financement. Enfin, il est impossible d'estimer les fonds propres qui seront affectables compte tenu de l'imprévisibilité des résultats futurs.

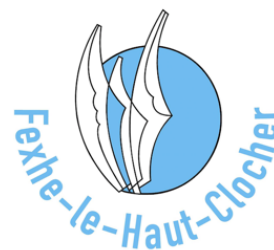
Il convient de ne pas perdre de vue qu'un Plan Stratégique Transversal n'est ni un budget, ni une projection pluriannuelle. Il constitue avant tout un exercice de structuration et de planification des projets afin d'atteindre des objectifs précis. Cette planification conditionnera le cas échéant le démarrage ou la suspension, voire le report de projets en fonction de leurs coûts réels et de l'évolution du périmètre financier par année budgétaire.

La progressive mise à l'étude et exécution de projets conditionneront les possibilités de concrétiser ou non les investissements et projets envisagés. Le cas échéant, des choix d'opportunité et de priorité pourront être effectués, par exemple à l'occasion de l'instruction des budgets annuels ou de l'intégration des résultats comptables.

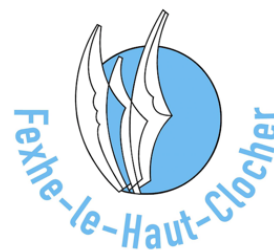
Annexes – Fiches projets



Projet	Poursuite du bulletin communal
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	1. Améliorer la communication vers les citoyens
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	BourgmestreHenri - CHRISTOPHE
Service porteur	Communication
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Rencontrer les citoyens et rester à l'écoute des idées et besoins de la population, tous âges confondus ; en particulier, développer des échanges intergénérationnels et étudier les préoccupations des jeunes
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	1. Améliorer la communication vers les citoyens
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	Bourgmestre Henri - CHRISTOPHE
Service porteur	Communication
Etat d'avancement	En cours de réalisation



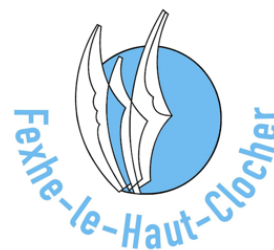
Projet	Développement de la page facebook
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	1. Améliorer la communication vers les citoyens
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	BourgmestreHenri - CHRISTOPHE
Service porteur	Communication
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Recourir à l'application mobile de la Province
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	1. Améliorer la communication vers les citoyens
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	BourgmestreHenri - CHRISTOPHE
Service porteur	Communication
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	Poursuivre l'envoi d'informations et d'invitations ponctuelles
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	1. Améliorer la communication vers les citoyens
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	BourgmestreHenri - CHRISTOPHE
Service porteur	Communication
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Organiser des réunions de consultation des citoyens
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	1. Améliorer la communication vers les citoyens
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	3ème EchevinAnny - DEVILLERS
Service porteur	Urbanisme
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Créer un comité des fêtes
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	2. Maintenir la qualité de vie
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	

Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	Bourgmestre Henri - CHRISTOPHE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	Achevé



Projet	Encourager et soutenir les actions citoyennes en faveur de la protection de l'environnement, la convivialité, ainsi que les compétences des citoyens
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	2. Maintenir la qualité de vie
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	1er Echevine Sandrine - MALCHAIR
Service porteur	Urbanisme
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Lutter contre les dépôts clandestins
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	2. Maintenir la qualité de vie
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	2ème Echevine Carole - NACHTERGAELE
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Conserver le caractère rural de la Commune
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	2. Maintenir la qualité de vie
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Indéterminée
Mandataire porteur	Bourgmestre Henri - CHRISTOPHE
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Collaborer avec des associations actives dans le domaine du bien-être de la population
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	2. Maintenir la qualité de vie
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	2ème Echevine Carole - NACHTERGAELE
Service porteur	Accueil
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Soutenir les initiatives locales sportives, culturelles et associatives
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	2. Maintenir la qualité de vie
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	Bourgmestre Henri - CHRISTOPHE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Encourager les activités récréatives communes et le bénévolat
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	2. Maintenir la qualité de vie
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	BourgmestreHenri - CHRISTOPHE
Service porteur	Communication
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Jumelage : renforcer les liens avec Ailly-le-Haut-Clocher, tisser de nouveaux liens avec Fexhe-Slins
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	2. Maintenir la qualité de vie
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	BourgmestreHenri - CHRISTOPHE
Service porteur	
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Rester attentif à la consommation énergétique des bâtiments communaux
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	3. Préserver l'exceptionnelle qualité de notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	2ème EchevineCarole - NACHTERGAELE
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Collaborer avec les associations actives en matière d'environnement
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	3. Préserver l'exceptionnelle qualité de notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	1er Echevine Sandrine - MALCHAIR
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



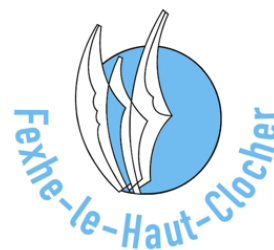
Projet	Environnement : poursuite de l'entretien de la zone naturelle du bassin d'orage de Voroux, notamment l'aspect didactique, la qualité du site, la préservation de la faune et de la flore
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	3. Préserver l'exceptionnelle qualité de notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	

Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	1er Echevine Sandrine - MALCHAIR
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Poursuite du projet pilote de ramassage des canettes usagées
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	3. Préserver l'exceptionnelle qualité de notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	

Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	1er Echevine Sandrine - MALCHAIR
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



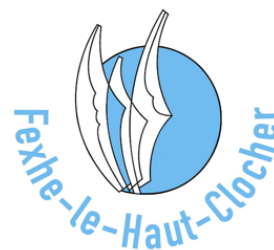
Projet	Privilégier sur le plan urbanistique les constructions de type familial, rester attentifs aux problèmes de stationnement et d'écoulement
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	3. Préserver l'exceptionnelle qualité de notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	3ème EchevinAnny - DEVILLERS
Service porteur	Urbanisme
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Maintenir la convention avec la Ressourcerie pour l'enlèvement des encombrants
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	3. Préserver l'exceptionnelle qualité de notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	2ème EchevineCarole - NACHTERGAELE
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Privilégier les actions en faveur du développement durable et des circuits courts
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	3. Préserver l'exceptionnelle qualité de notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	1er Echevine Sandrine - MALCHAIR
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Mobilité : maintien du système Covoit'Stop avec la Province
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	3. Préserver l'exceptionnelle qualité de notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	1er Echevine Sandrine - MALCHAIR
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Favoriser la mobilité douce en collaboration avec les associations actives dans ce domaine
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	3. Préserver l'exceptionnelle qualité de notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	1er Echevine Sandrine - MALCHAIR
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation

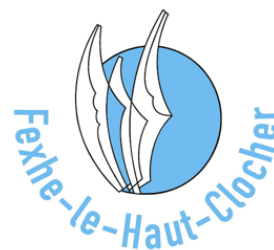


Projet	Mettre en valeur les espaces naturels protégés
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	3. Préserver l'exceptionnelle qualité de notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	

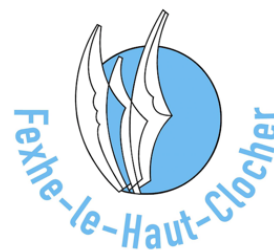
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	1er Echevine Sandrine - MALCHAIR
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Poursuivre les plantations et aménagements d’espaces verts
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	3. Préserver l'exceptionnelle qualité de notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	1er Echevine Sandrine - MALCHAIR
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Création d'itinéraires pour vélos
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	3. Préserver l'exceptionnelle qualité de notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	1er Echevine Sandrine - MALCHAIR
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Favoriser la biodiversité
Objectif stratégique	1. Fexhe-Le-Haut-Clocher : la commune rurale et conviviale !
Objectif opérationnel	3. Préserver l'exceptionnelle qualité de notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Indéterminée
Mandataire porteur	1er Echevine Sandrine - MALCHAIR
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Maintenir la fiscalité au niveau strictement nécessaire
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	1. Garantir une gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	3ème EchevinAnny - DEVILLERS
Service porteur	Comptabilité
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Améliorer l'action des services communaux, avec si possible le recrutement d'un agent technique et administratif
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	1. Garantir une gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	BourgmestreHenri - CHRISTOPHE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	Développer la supra-communalité, par des partenariats avec d'autres Communes et les Provinces
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	1. Garantir une gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	

Incidence budgétaire	Indéterminée
Mandataire porteur	2ème Echevine Carole - NACHTERGAELE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	Privilégier l'utilisation des ressources provenant d'autres services publics
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	1. Garantir une gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	BourgmestreHenri - CHRISTOPHE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	A l'étude

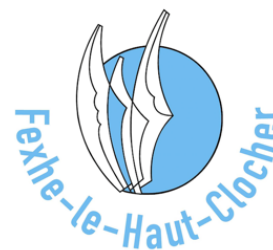


Projet	Etablir des partenariats avec le secteur privé
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	1. Garantir une gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	

Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	BourgmestreHenri - CHRISTOPHE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	Poursuivre une gestion efficace des finances, en sollicitant prioritairement un maximum de subsides
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	1. Garantir une gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	3ème EchevinAnny - DEVILLERS
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Développer les synergies avec le CPAS
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	1. Garantir une gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	CPAS et Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Synergies Communes - CPAS
Description	
1. Article 60 Mise au travail à la Commune de personnes aidées par le CPAS dans le cadre de l'article 60 2. Connectivité : dans les nouveaux bureaux Convention avec Proximus pour une téléphonie commune Même réseau informatique 3. Bâtiment propriété de la Commune, aménagé et entretenu à ses frais 4. Mise à disposition du CPAS des conventions de la Commune avec des centrales d'achat 5. Marchés publics communs, gérés par la Commune 6. Logement : gestion par le CPAS des logements sociaux et d'insertion créés par la Commune 7. Même Directeur Financier 8. Travaux de maintenance et logistique exécutés par le personnel ouvrier communal (ex. transport de matériel, réparations, peinture, ...)	
Incidence budgétaire	Indéterminée
Mandataire porteur	BourgmestreHenri - CHRISTOPHE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Collaborer avec les Communes voisines pour augmenter les synergies et le partage des charges
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	1. Garantir une gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	

Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	2ème Echevine Carole - NACHTERGAELE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Entretenir régulièrement et moderniser les infrastructures, voiries et bâtiments
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	1. Garantir une gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	2ème EchevineCarole - NACHTERGAELE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Participer aux centrales de marchés des autres pouvoirs publics, permettant de diminuer les coûts de fonctionnement
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	1. Garantir une gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	3ème EchevinAnny - DEVILLERS
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Achever l'assainissement du site de la sucrerie et étudier son aménagement
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	2. Poursuivre la gestion du patrimoine
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	BourgmestreHenri - CHRISTOPHE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	PIC - Réfection de la rue du Monument
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	2. Poursuivre la gestion du patrimoine
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	PIC - Plan d'Investissements Communaux
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	2ème Echevine Carole - NACHTERGAELE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	A l'étude



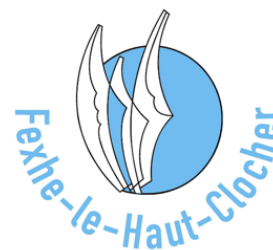
Projet	Achever les travaux de la Gare de Fexhe et collaborer avec le CPAS pour la gestion des logements
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	2. Poursuivre la gestion du patrimoine
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	CPAS et Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	BourgmestreHenri - CHRISTOPHE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	PIC - Réfection de la rue de la Cornette
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	2. Poursuivre la gestion du patrimoine
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	PIC - Plan d'Investissements Communaux
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	2ème Echevine Carole - NACHTERGAELE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	Aménager les cimetières
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	2. Poursuivre la gestion du patrimoine
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	2ème Echevine Carole - NACHTERGAELE
Service porteur	Urbanisme
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Mettre en oeuvre les actions du Contrat Rivières 2020
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	2. Poursuivre la gestion du patrimoine
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Contrat Rivières 2020

Description

1. Solliciter la cellule GISER pour faire un diagnostic des zones problématiques en vue de mettre en place des aménagements de lutte contre les coulées de boues
2. Lors de travaux de voirie ou zones publiques, envisager des aménagements d'infiltration des eaux pluviales
3. Sensibiliser l'agriculteur par rapport à la distance de labour en bordure du Roua de Fize (en amont et aval du chemin de remembrement de Vôyelète): respect de 1m à partir de la crête de berge
4. Etablir un plan de gestion des cours d'eau présents sur la commune en collaboration avec le Service Technique Provincial de Liège
5. Surveiller et retirer régulièrement les atterrissements se formant dans le Roua de Thys
6. Gérer les populations de Renouées du Japon situées autour du Bassin d'orage de Voroux, en fonction de l'arbre décisionnel conçu par le SPW
7. Envisager la réhabilitation de la mare à Roloux
8. "Réfléchir au problème d'envasement et de comblement des étangs situés en amont du talus de chemin de fer de la ligne « Liège-Bruxelle »."
9. Création d'un arboretum et d'une carte gestion
10. "Continuer les démarches vis-à-vis d'une entreprise pour éviter tout remblai à l'avenir et veiller éventuellement au retrait d'une partie ou de l'entièreté du remblai"
11. Engagement moral des communes partenaires du CRMA et affluents à financer patiellement son fonctionnement.

Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	1er Echevine Sandrine - MALCHAIR
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Poursuivre la lutte contre les inondations en collaboration avec le SPW
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	2. Poursuivre la gestion du patrimoine
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	2ème EchevineCarole - NACHTERGAELE
Service porteur	Urbanisme
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	Participer aux réunions de travail relatives à l'aéroport de Bierset
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	2. Poursuivre la gestion du patrimoine
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	

Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	BourgmestreHenri - CHRISTOPHE
Service porteur	
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	PIC - Réfection de la rue de Noville
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	2. Poursuivre la gestion du patrimoine
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	PIC - Plan d'Investissements Communaux
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	2ème Echevine Carole - NACHTERGAELE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	Utilisation de la convention avec l'AIDE pour augmenter les interventions afin d'entretenir le réseau d'égouts
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	2. Poursuivre la gestion du patrimoine
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	2ème Echevine Carole - NACHTERGAELE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	PIC - Aménagement du parking de la Gare
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	2. Poursuivre la gestion du patrimoine
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	PIC - Plan d'Investissements Communaux
Description	

Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	2ème Echevine Carole - NACHTERGAELE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	Augmenter des actions de prévention => utilisation de l'hydrocureuse récemment achetée pour entretenir les avaloirs, sensibilisation des agriculteurs, collaboration avec le GAL et les services de la Région
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	2. Poursuivre la gestion du patrimoine
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	2ème Echevine Carole - NACHTERGAELE
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	PIC - Réfection de la rue de Jeneffe
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	2. Poursuivre la gestion du patrimoine
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	PIC - Plan d'Investissements Communaux
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	2ème Echevine Carole - NACHTERGAELE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	Mettre à jour le Plan Communal d'Urgence et d'Intervention
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	3. Garantir la sécurité et la propreté
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	

Incidence budgétaire	Indéterminée
Mandataire porteur	Bourgmestre Henri - CHRISTOPHE
Service porteur	Communication
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	Améliorer la sécurité, par la rénovation des voiries, l'installation de dispositifs de sécurité, la modernisation de l'éclairage public
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	3. Garantir la sécurité et la propreté
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	2ème Echevine Carole - NACHTERGAELE
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Renforcer la présence policière
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	3. Garantir la sécurité et la propreté
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	

Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	BourgmestreHenri - CHRISTOPHE
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	Participer aux réunions et groupes de travail en matière de sécurité routière
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	3. Garantir la sécurité et la propreté
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	BourgmestreHenri - CHRISTOPHE
Service porteur	
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Augmenter des sanctions par une taxe pour les incivilités
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	3. Garantir la sécurité et la propreté
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	

Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	3ème EchevinAnny - DEVILLERS
Service porteur	Direction générale
Etat d'avancement	Achevé

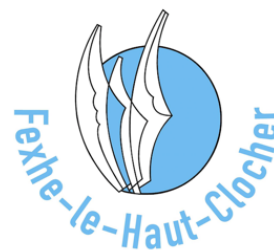


Projet	Utiliser régulièrement la balayeuse pour l'entretien des bords de route et des filets d'eau
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	3. Garantir la sécurité et la propreté
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	2ème EchevineCarole - NACHTERGAELE
Service porteur	Travaux
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Maintenir un enseignement de qualité
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	4. Offrir un enseignement de qualité, tremplin pour l'avenir
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	

Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	1er Echevine Sandrine - MALCHAIR
Service porteur	Enseignement
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Élargir les activités extra-scolaires via les clubs sportifs, les associations socio-culturelles et environnementales
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	4. Offrir un enseignement de qualité, tremplin pour l'avenir
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Incidence budgétaire	Non
Mandataire porteur	1er Echevine Sandrine - MALCHAIR
Service porteur	Enseignement
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	Entretenir et améliorer les infrastructures scolaires
Objectif stratégique	2. Une commune efficace et efficiente au service des citoyens
Objectif opérationnel	4. Offrir un enseignement de qualité, tremplin pour l'avenir
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	

Incidence budgétaire	Oui
Mandataire porteur	1er Echevine Sandrine - MALCHAIR
Service porteur	Enseignement
Etat d'avancement	A l'étude

Annexes – Statistiques

Profil Socio-Démographique

FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER

Code INS	64025
Code Cluster	W7
Cluster Socio-économique	Communes résidentielles à moyens ou faibles revenus et peu polarisantes
Arrondissement	Arrondissement de Waremme
Province	Liège
Région	Wallonie



Public Finance

HOEBEN BERNARD

Avant-propos

1. Indicateurs démographiques - niveau de vieillissement
2. Perspectives démographiques
3. Indicateurs socio-économiques liées au vieillissement
4. Santé & assistance sociale - offres services et d'infrastructures de soins

Annexes

- Composition des clusters socio-économiques

Avant-propos

Madame, Monsieur,

Le vieillissement progressif de la population est une tendance de fond qui marquera profondément la structure et le fonctionnement de notre société dans les décennies à venir. De plus en plus pris en compte, voire figurant à l'avant-plan des grandes politiques budgétaires, économiques et sociales, de la recherche, des media, jusqu'aux stratégies commerciales des entreprises de distribution et de services, le thème du vieillissement de la population s'inscrit désormais systématiquement dans toutes les réflexions d'avenir.

Les pouvoirs publics sont particulièrement concernés par cette tendance. En 2005, déjà, une étude économique de l'OCDE relative à la Belgique, titrait : « Un défi pour les pouvoirs publics : se préparer au vieillissement démographique ».

Les communes et les C.P.A.S., en tant que pouvoirs publics les plus proches du citoyen, sont en première ligne pour gérer, au moyen d'une offre de services, les implications sociétales que génèrent une population âgée en forte croissance. Des politiques de renforcement du tissu social à la problématique du logement et de la mobilité, en passant par l'éventail de services sociaux et d'institutions de soins, les pouvoirs locaux seront aux premières loges dans l'orchestration de la « réponse » publique à la problématique du vieillissement.

Outre le vieillissement de la population, certaines grandes villes sont également confrontées à une forte croissance démographique qui nécessite de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance et une augmentation des infrastructures scolaires.

L'enjeu est de taille. En effet, comment appréhender, dans toutes ses facettes, l'enjeu que représente les évolutions démographiques de la population pour la commune et le C.P.A.S. et déterminer les grands axes de la politique locale pour les législatures à venir ? Comment articuler le développement différencié, voire plus étoffé, du service à la population tout en assurant les équilibres financiers nécessaires à une saine gestion publique, et ce dans un contexte budgétaire difficile ?

Ce Profil Socio-Démographique a pour ambition d'éclairer la problématique démographique et sociale de votre commune au moyen d'une série de statistiques consacrées à la structure de la population et à ses perspectives d'évolution, à l'offre de services aux personnes âgées, en passant par le degré d'activité de la population, ses revenus et la dynamique immobilière. Le positionnement de votre commune par rapport à des moyennes de référence pertinentes contribue au caractère novateur de cette analyse.

Avec ce Profil Socio-Démographique, Belfius Banque sort quelque peu de son créneau habituel des études strictement financières. En effet, au vu de l'enjeu du vieillissement de la population et de ses incidences futures sur les finances de votre administration, il nous a semblé particulièrement opportun d'investir dans cette recherche et de vous présenter un cadre de référence pour l'affinement de votre politique relative aux seniors.

Cette analyse unique en Belgique illustre parfaitement notre volonté de maintenir le service aux pouvoirs locaux au cœur des préoccupations de Belfius Banque, ainsi que notre engagement à rester votre partenaire financier de référence.

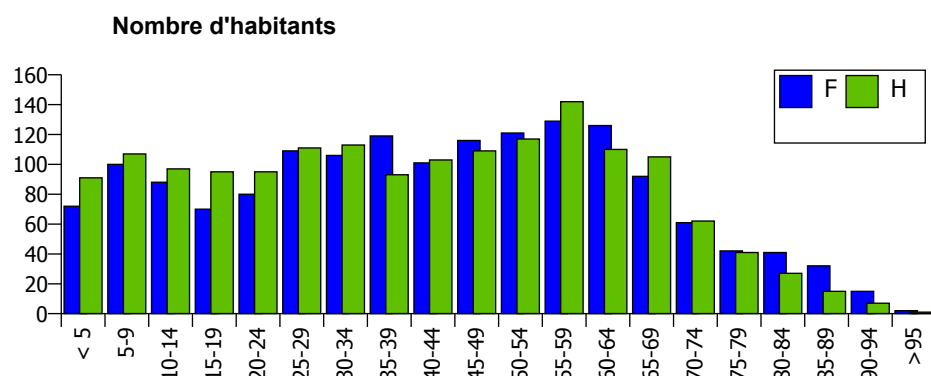
Dirk Gyselinck.
Membre du Comité de Direction de Belfius Banque.

1. Indicateurs démographiques - niveau de vieillissement de la population *

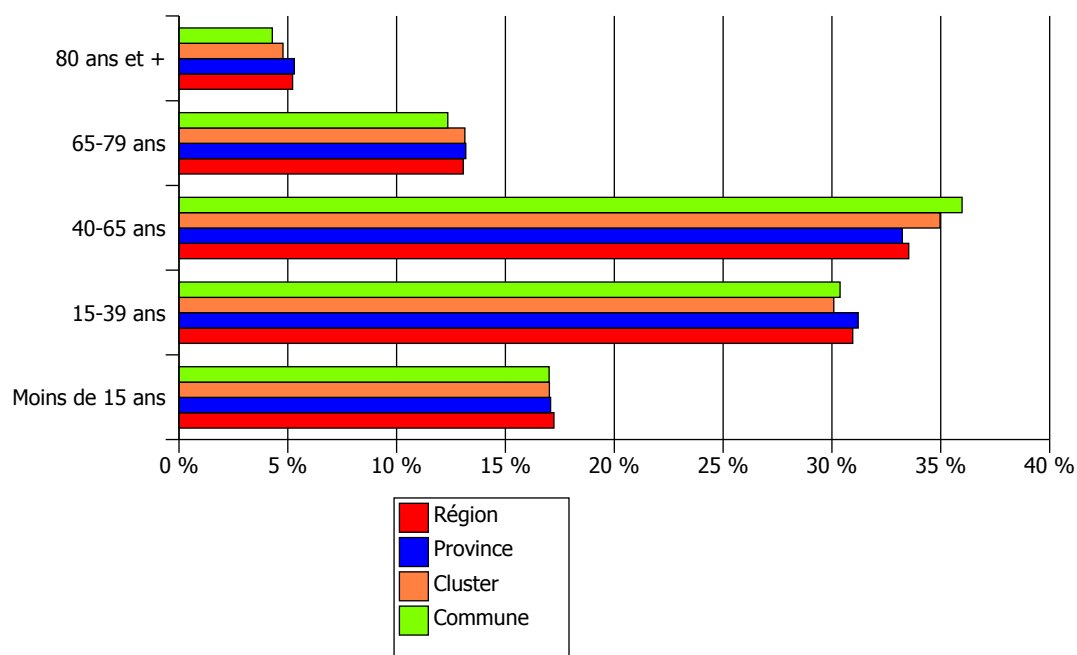
1.1. Structure démographique

Population 2018

FEXHE	Femme	%	Homme	%	Total	en %
Moins de 15 ans	260	46,8 %	295	53,2 %	555	17,0 %
15-39 ans	484	48,8 %	507	51,2 %	991	30,4 %
40-65 ans	593	50,5 %	581	49,5 %	1.174	36,0 %
65-79 ans	195	48,4 %	208	51,6 %	403	12,4 %
80 ans et +	90	64,3 %	50	35,7 %	140	4,3 %
Total	1.622	49,7 %	1.641	50,3 %	3.263	100,0%



Structure par âge - Comparaison : population 2018

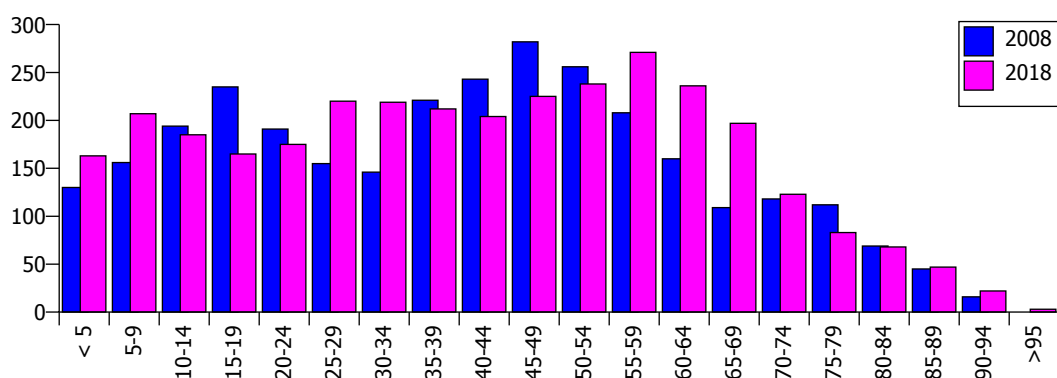


1.2. Evolution démographique : 2008-2018

Evolution de la population totale

FEXHE	2008	2018	Variat° abs	Variat° %
Moins de 15 ans	480	555	75	15,6 %
15-39 ans	948	991	43	4,5 %
40-65 ans	1.149	1.174	25	2,2 %
65-79 ans	339	403	64	18,9 %
80 ans et +	130	140	10	7,7 %
Total	3.046	3.263	217	7,1 %

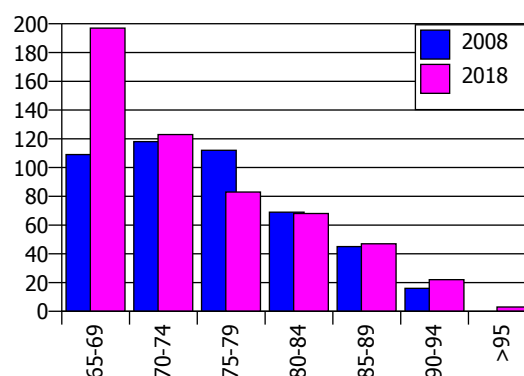
Nombre d'habitants



Evolution de la population de plus de 65 ans

FEXHE

	2008	2018	Var. abs.	Var. %
65-69	109	197	88	80,7 %
70-74	118	123	5	4,2 %
75-79	112	83	-29	-25,9 %
80-84	69	68	-1	-1,4 %
85-89	45	47	2	4,4 %
90-94	16	22	6	37,5 %
>95	0	3	3	#DIV/0
Total > 65 ans	469	543	74	15,8 %



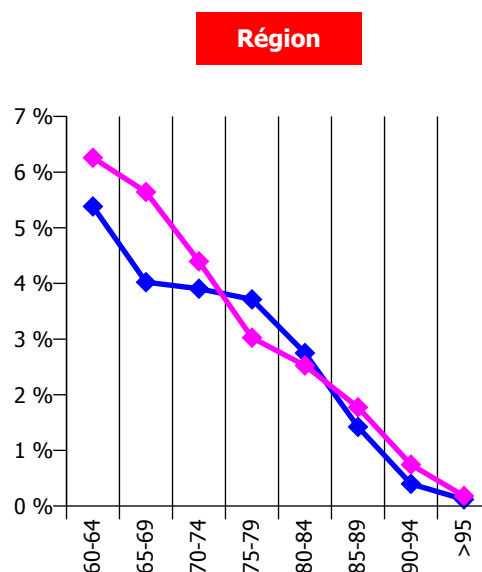
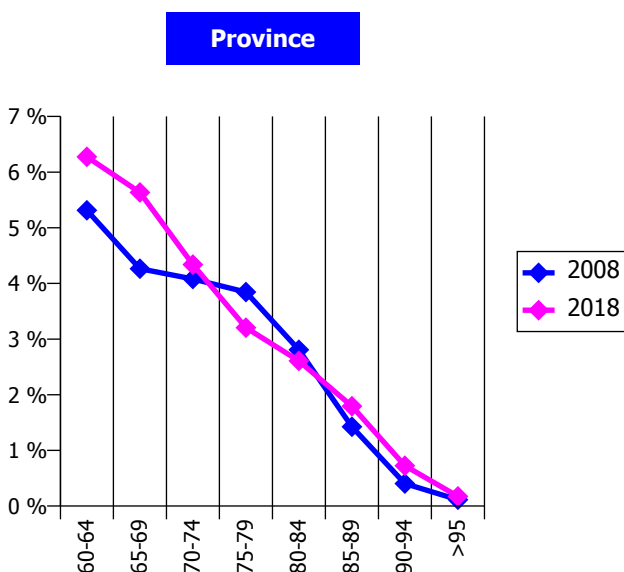
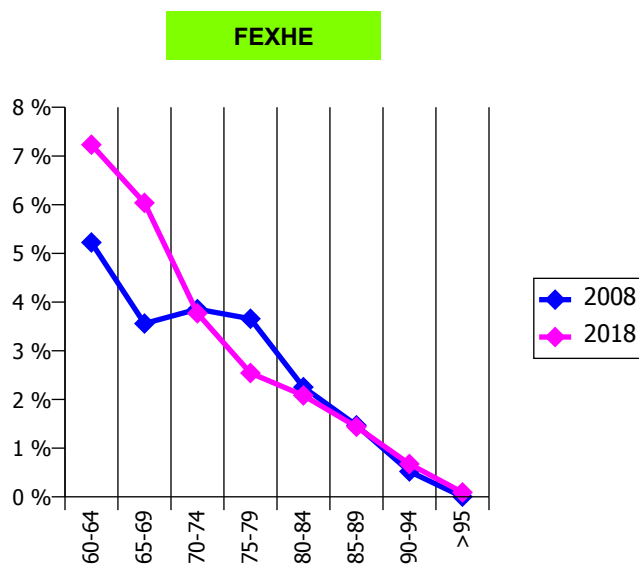
Le vieillissement de la population : une tendance fondamentale

À l'instar de la plupart des pays développés, la Belgique se trouve en pleine phase de transition démographique, combinant une diminution du taux de fécondité à une augmentation considérable de l'espérance de vie. Les nouvelles prévisions démographiques du Bureau fédéral du plan font état d'une croissance de la population belge de 10,6 millions en 2007 à 12,6 millions en 2060 (+ 19,6 %), mais également d'un glissement de la concentration de la population vers les catégories d'âge plus élevées (avec un part de 26,3 % pour les personnes de 65 ans et plus).

Evolution de la population de + de 60 ans - comparaison

En % de la population totale

	FEXHE		Cluster		Province		Région	
	2008	2018	2008	2018	2008	2018	2008	2018
60-64	5,2 %	7,2 %	5,5 %	6,4 %	5,3 %	6,3 %	5,4 %	6,3 %
65-69	3,6 %	6,0 %	3,8 %	5,9 %	4,3 %	5,6 %	4,0 %	5,6 %
70-74	3,9 %	3,8 %	3,6 %	4,5 %	4,1 %	4,3 %	3,9 %	4,4 %
75-79	3,7 %	2,5 %	3,4 %	2,8 %	3,8 %	3,2 %	3,7 %	3,0 %
80-84	2,3 %	2,1 %	2,5 %	2,3 %	2,8 %	2,6 %	2,8 %	2,5 %
85-89	1,5 %	1,4 %	1,3 %	1,7 %	1,4 %	1,8 %	1,4 %	1,8 %
90-94	0,5 %	0,7 %	0,4 %	0,7 %	0,4 %	0,7 %	0,4 %	0,7 %
>95	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %
Pop > 60	20,5 %	23,9 %	20,6 %	24,3 %	22,3 %	24,8 %	21,7 %	24,5 %



Evolution comparative des coefficients démographiques : 2008-2018

Vieillessement	FEXHE	Cluster	Province	Région
2008	97,7 %	83,5 %	99,6 %	92,8 %
2018	97,8 %	105,3 %	108,2 %	106,1 %
Différence 2008-18	0,1 %	21,8 %	8,6 %	13,4 %

Dépendance				
2008	45,3 %	50,3 %	51,8 %	51,8 %
2018	50,7 %	53,7 %	55,2 %	55,1 %
Différence 2008-18	5,5 %	3,4 %	3,4 %	3,3 %

Dépendance âgés				
2008	22,4 %	22,9 %	25,9 %	24,9 %
2018	25,1 %	27,5 %	28,7 %	28,4 %
Différence 2008-18	2,7 %	4,7 %	2,8 %	3,4 %

Vieillessement actifs pot.				
2008	121,2 %	110,8 %	105,0 %	105,3 %
2018	118,5 %	116,2 %	106,5 %	108,3 %
Différence 2008-18	-2,7 %	5,5 %	1,5 %	3,0 %

Intensité du vieillissement				
2008	27,7 %	28,5 %	28,1 %	28,7 %
2018	25,8 %	26,7 %	28,7 %	28,6 %
Différence 2008-18	-1,9 %	-1,8 %	0,6 %	-0,2 %

Principaux indicateurs de structure démographique : définition *

Coefficient de vieillissement	Ce coefficient représente la part des plus âgés (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 15 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de dépendance	Ce coefficient s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (moins de 15 ans, 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (15 à 64 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de dépendance des âgés	Il s'agit de la partie du coefficient de dépendance qui ne concerne que les 65 ans et plus. Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de vieillissement des actifs potentiels	Si l'on sépare les actifs potentiels (les 15-64 ans) en deux groupes d'âges de 25 ans, ce coefficient mesure la proportion des plus âgés d'entre eux (40-64 ans) par rapport au plus jeunes (15-39 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient d'intensité du vieillissement	Ce coefficient représente, au sein des âgés (65 ans et plus), le pourcentage des plus âgés d'entre eux (80 ans et plus).

Evolution démographique - Composantes *

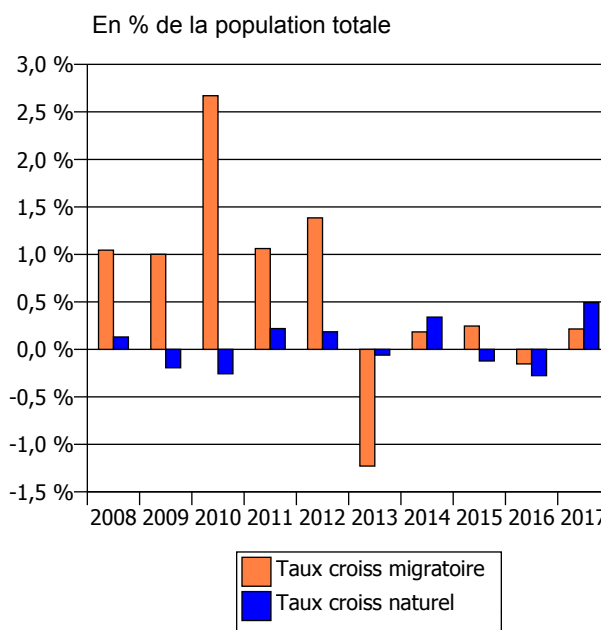
Evolution démographique au niveau communal

L'analyse démographique, généralement traitée au niveau macroéconomique, présente toutefois un grand intérêt au niveau local. La commune est en effet l'unité spatiale qui maximise les différences démographiques et où l'évolution peut connaître les plus grandes fluctuations au cours d'une période considérée.

L'évolution de la population au cours d'une période considérée résulte à la fois d'une composante naturelle (c-à-d l'écart entre les naissances et les décès) et d'une composante migratoire (c-à-d de l'écart entre les arrivées et les départs). Ces deux composantes peuvent être alternativement ou simultanément positives ou négatives d'une année à l'autre.

Commune : **FEXHE**

Année	Population au 1/1	Solde naturel	Solde migratoire	Variat° populat°
2008	3.046	4	32	36
2009	3.082	-6	31	25
2010	3.107	-8	84	76
2011	3.183	7	34	41
2012	3.224	6	45	51
2013	3.275	-2	-40	-42
2014	3.233	11	6	17
2015	3.250	-4	8	4
2016	3.254	-9	-5	-14
2017	3.240	16	7	23
2008-2017		15	202	217



Pour la majorité des communes (+/-80%), le rôle du bilan migratoire est toutefois plus déterminant que celui du bilan naturel. Les grandes agglomérations du pays (les communes bruxelloises exceptées, car soutenue par une forte immigration internationale), et les communes très rurales présentent un bilan démographique le plus souvent négatif. A contrario, les communes périurbaines, de nombreuses communes frontalières et les communes touristiques (notamment sous l'influence de l'installation de pensionnés) connaissent une évolution démographique positive.

Evolution comparative (taux de croissance 2008-2017 en % de la population)

2008-2017	Solde naturel	Solde migratoire	Taux croiss. tot
FEXHE	0,46 %	6,43 %	6,88 %
Cluster	0,23 %	4,86 %	5,09 %
Province	0,45 %	4,34 %	4,78 %
Région	0,41 %	4,32 %	4,73 %

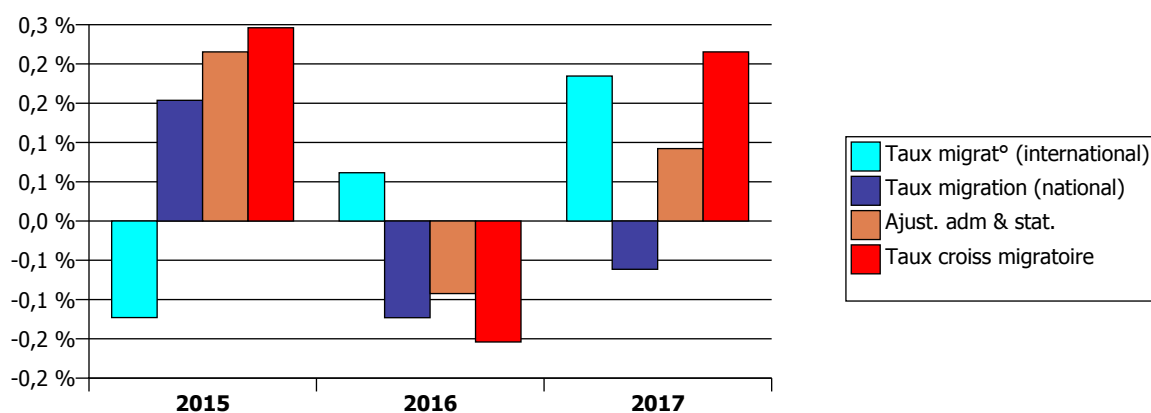
* Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE

Evolution des composantes migratoires

FEXHE

	Immigrations internationales	Emigrations internationales	Solde migratoire (international)	Solde migratoire (national)	Adaptat° admin. & ajust. stat.	Solde migratoire total
2013	5	6	-1	-23	-16	-40
2014	11	9	2	5	-1	6
2015	4	8	-4	5	7	8
2016	9	7	2	-4	-3	-5
2017	12	6	6	-2	3	7
Total	41	36	5	-19	-10	-24

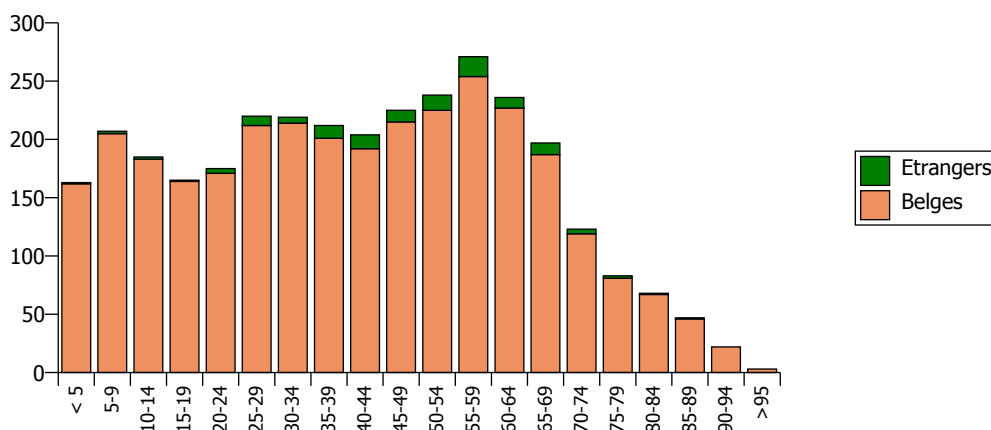
Taux de croissance des composantes migratoires (en % population)



Part de la population belge et étrangère

% Pop. étrangère	FEXHE	Cluster	Province	Région
2008	3,76 %	4,48 %	10,42 %	9,30 %
2018	3,46 %	4,89 %	11,04 %	10,19 %
Différence 2008-18	-0,29 %	0,41 %	0,62 %	0,88 %

Répartition de la population belge et étrangère par catégories d'âge (2018)



* Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE

Autres indicateurs d'évolution et de structure démographique

Taux natalité	FEXHE	Cluster	Province	Région
2008	1,08 %	1,11 %	1,16 %	1,17 %
2017	1,02 %	0,95 %	1,06 %	1,02 %
Moyenne 2008-17	0,99 %	1,02 %	1,12 %	1,10 %

Taux mortalité	FEXHE	Cluster	Province	Région
2008	0,95 %	1,01 %	1,09 %	1,08 %
2017	0,52 %	1,01 %	1,07 %	1,05 %
Moyenne 2008-2017	0,95 %	1,00 %	1,08 %	1,06 %

Rap. masculinité	FEXHE	Cluster	Province	Région
2008	99,35 %	95,49 %	94,08 %	93,81 %
2018	101,17 %	97,00 %	95,80 %	95,47 %
Evolut° 2008-18	1,82 %	1,52 %	1,72 %	1,65 %

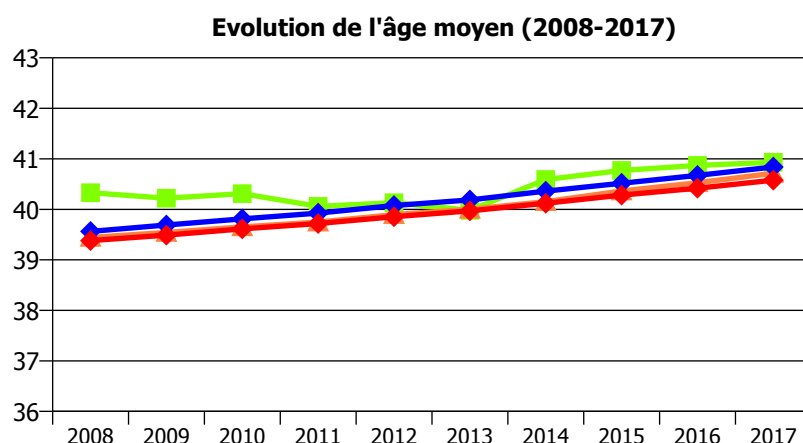
L'évolution naturelle de la population (soit le solde naturel) est elle-même influencée par le taux de natalité et de mortalité soit respectivement le nombre de naissances et le nombre de décès enregistré au cours d'une année rapporté à la population totale. La répartition de la population selon l'âge exerce évidemment une influence déterminante sur le mouvement naturel.

Enfin, le rapport de masculinité s'obtient en divisant le nombre d'hommes par le nombre de femmes. Ce rapport évolue également avec l'âge. Il est supérieur à 100% à la naissance et pour les tranches d'âges les plus jeunes ; les naissances de garçons étant en moyenne supérieure aux filles. Il est par contre inférieur à 100% pour les tranches d'âge les plus élevées, l'espérance de vie étant sensiblement plus élevée pour les femmes que pour les hommes. Au total, les deux phénomènes ont tendance à se compenser de sorte que le rapport de masculinité est généralement proche de 100% pour l'ensemble de la population. Avec le vieillissement de la population, et la sur-représentation des femmes dans les catégories d'âge les plus élevées, ce rapport tend nettement à descendre sous les 100%.

Age moyen

Notion purement arithmétique calculée à partir des effectifs classés par année de naissance de la population considérée.

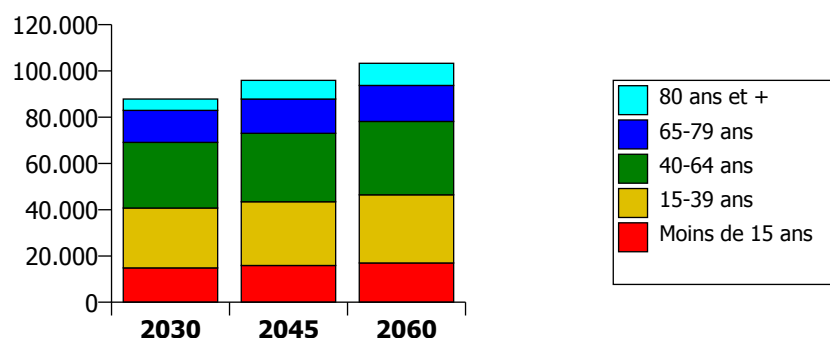
Age moyen	FEXHE	Cluster	Province	Région
2008	40,3	39,4	39,6	39,4
2017	40,9	40,7	40,8	40,6
Evolution (en année)	0,6	1,3	1,3	1,2



2.1 Prévisions à long terme (2015-2060) au niveau de l'arrondissement *

Le bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information économique, en collaboration avec un Comité scientifique d'accompagnement, ont publié en mai 2008 une nouvelle édition des perspectives démographiques. Elles couvrent la période 2015-2060 et les résultats sont disponibles au niveau de l'arrondissement.

Arrondissement de Waremmé



Evolution comparative de la structure par âge 2016-2060

Taux de croissance de la population (2016-2060) par catégories d'âge

	Arrond.	Province	Région
Moins de 15 ans	22,6 %	14,4 %	10,4 %
15-39 ans	23,7 %	10,7 %	8,1 %
40-64 ans	12,6 %	1,3 %	-0,3 %
65-79 ans	60,8 %	39,3 %	39,8 %
80 ans et +	145,9 %	106,8 %	113,5 %
Population Tot.	30,1 %	16,9 %	15,2 %

Evolution des catégories d'âge (en % de la population totale)

		2030	2045	2060
Moins de 15 ans	Arrond.	16,9 %	16,6 %	16,4 %
	Province	17,2 %	16,7 %	16,8 %
	Région	17,2 %	16,7 %	16,7 %
15-39 ans	Arrond.	29,5 %	28,7 %	28,5 %
	Province	30,2 %	29,9 %	29,6 %
	Région	29,9 %	29,3 %	29,1 %
40-64 ans	Arrond.	32,3 %	30,9 %	30,7 %
	Province	30,8 %	29,7 %	29,0 %
	Région	30,9 %	29,8 %	29,2 %
65-79 ans	Arrond.	15,7 %	15,4 %	15,0 %
	Province	15,8 %	14,9 %	15,2 %
	Région	15,8 %	15,2 %	15,3 %
80 ans et +	Arrond.	5,6 %	8,4 %	9,3 %
	Province	6,1 %	8,9 %	9,4 %
	Région	6,1 %	9,0 %	9,7 %

Evolution des indicateurs de vieillissement

Vieillessement	Arrondissement	Province	Région
2030	126,2 %	127,3 %	128,0 %
2045	143,7 %	142,1 %	144,5 %
2060	148,1 %	146,9 %	149,5 %

Dépendance			
2030	61,8 %	64,2 %	64,3 %
2045	67,9 %	67,9 %	69,2 %
2060	68,9 %	70,6 %	71,5 %

Dépendance des âgés			
2030	34,5 %	36,0 %	36,1 %
2045	40,0 %	39,9 %	40,9 %
2060	41,1 %	42,0 %	42,8 %

Vieillessement actifs pot.			
2030	109,3 %	102,0 %	103,3 %
2045	107,4 %	99,4 %	101,7 %
2060	107,7 %	98,2 %	100,5 %

Intensité du vieill.			
2030	26,1 %	27,9 %	27,9 %
2045	35,3 %	37,3 %	37,2 %
2060	38,2 %	38,3 %	38,8 %

Perspectives démographiques 2015-2060 du Bureau du Plan et du SPF Economie

Les perspectives de population 2015-2060 ont pour point de départ les observations au 1er janvier 2015. Elles couvrent 45 années de simulation jusqu'en 2060. Elles sont élaborées par arrondissement, âge, sexe et essentiellement deux groupes de nationalité.

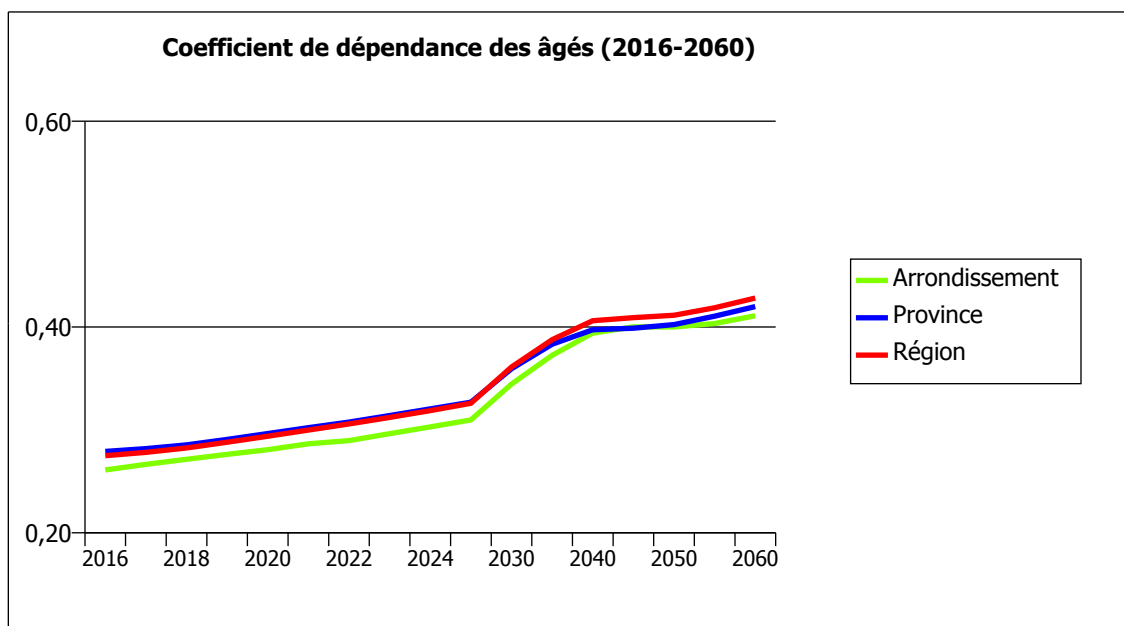
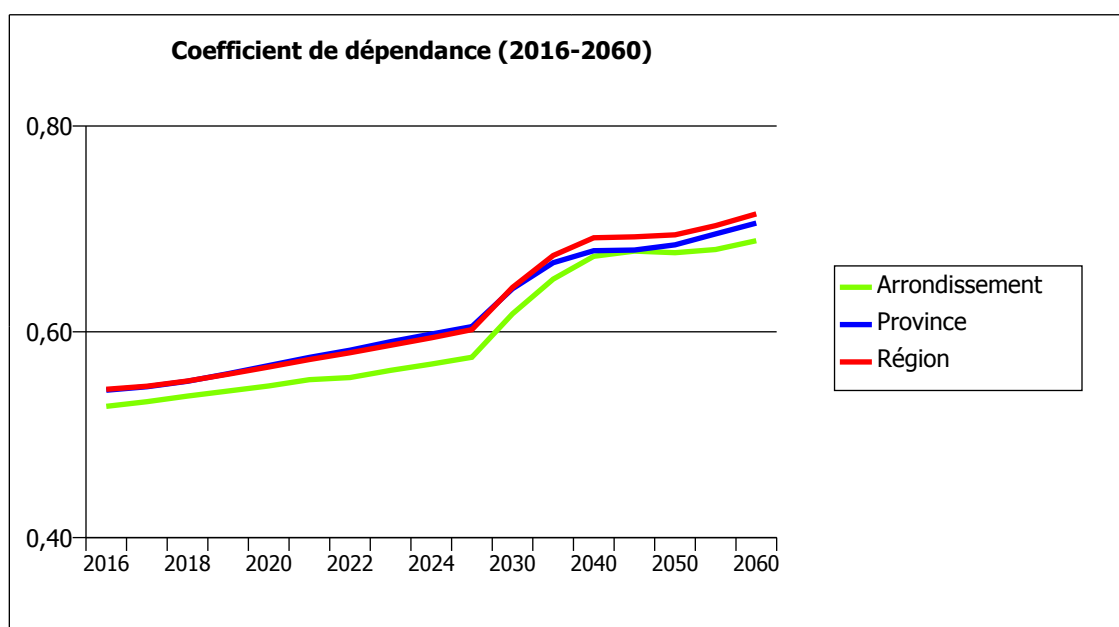
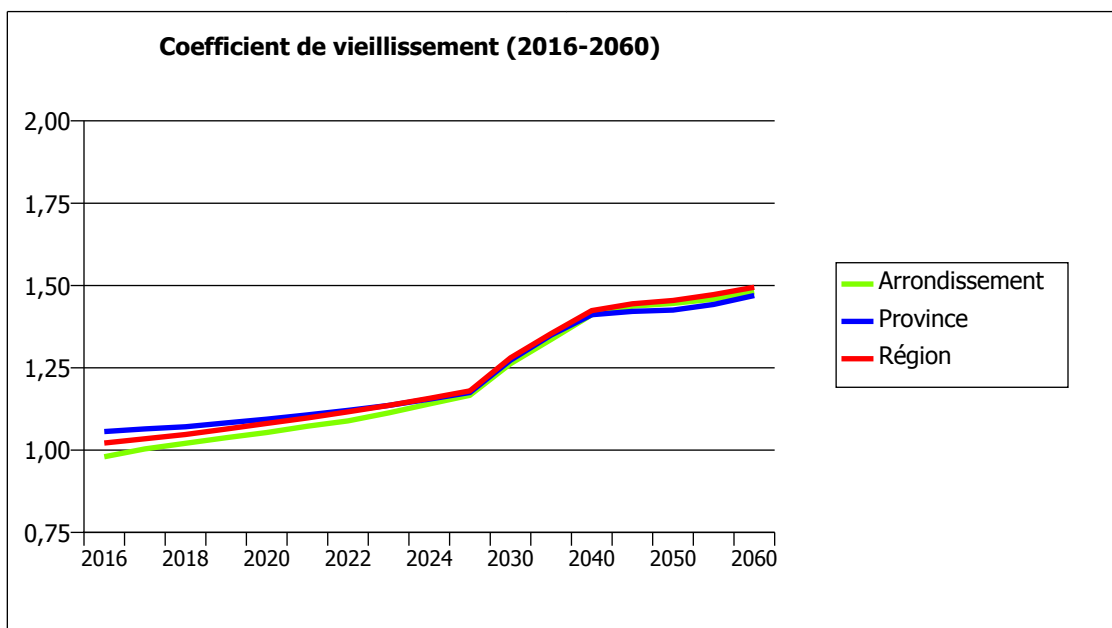
Par rapport aux perspectives de population de 2001, les hypothèses de base relatives à la fécondité, à la mortalité et aux migrations ont en particulier été revues.

La baisse de la mortalité se poursuit à tous les âges tandis que l'indicateur conjoncturel de fécondité (ou nombre moyen d'enfants par femme) se stabiliserait au niveau de 1,77 enfant par femme en 2060, après une légère poursuite de la croissance observée ces dernières années. Enfin, les hypothèses relatives aux migrations internationales ont été fondamentalement revues en tenant compte de la croissance des flux moyens d'immigration observée ces trois dernières années.

Si la plus haute fécondité et la plus forte immigration nette contribuent à ralentir quelque peu le processus de vieillissement par rapport aux projections antérieures, il n'empêche que les indicateurs démographiques traduisent un net vieillissement de la population d'ici 2060.

Cette évolution est toutefois assez contrastée selon les régions. C'est principalement la région de Bruxelles-capitale, principale porte d'entrée de la migration internationale, qui se démarque du reste du pays. A titre d'exemple, le coefficient de dépendance des âgés y serait de 38,51 en 2060, valeur à comparer à celle de 44,71 pour la Wallonie et à 48,72 pour la Flandre où le vieillissement de la population y serait le plus prononcé.

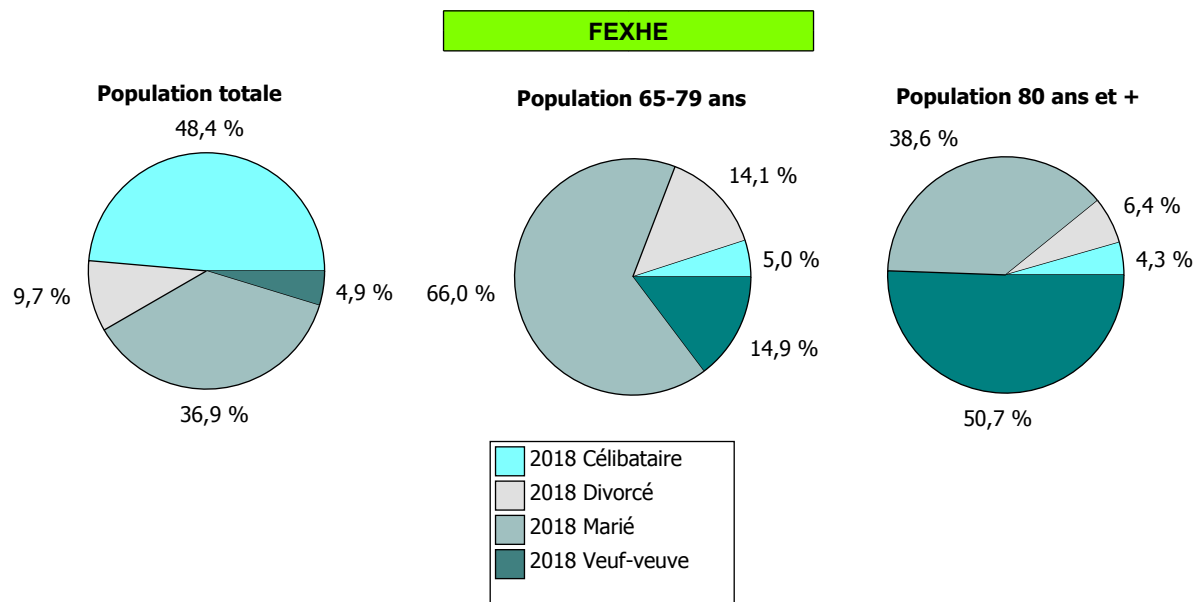
Pour plus d'info : voir site du Bureau Fédéral du Plan : www.plan.be « Perspectives démographiques 2015-2060 » édité par le Bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie.



3. Indicateurs socio-économiques liés au vieillissement

3.1. Etat civil - position économique

Etat civil en fonction de l'âge (2018)



Nbr pers. veufs/veuves	Sexe	FEXHE		Cluster	Province	Région
65-79 ans	Femme	47	1,5 %	1,9 %	1,9 %	1,9 %
	Homme	13	0,3 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
	Total	60	1,9 %	2,4 %	2,4 %	2,4 %
80 ans et +	Femme	57	1,9 %	2,3 %	2,4 %	2,4 %
	Homme	14	0,4 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
	Total	71	2,4 %	2,8 %	2,9 %	2,9 %
Total veufs > 65 ans	Total général	131	4,2 %	5,1 %	5,3 %	5,4 %

Nombre et taille moyenne des ménages

Nombre moyen de ménages	FEXHE
2011	1.273
2018	1.373
Evolution 2011-2018	100
Evolution en % (p/r à 2011)	7,86 %

Taille moyenne des ménages	FEXHE	Cluster	Province	Région
2011	2,50	2,46	2,24	2,32
2018	2,38	2,41	2,24	2,30

Source : SPF Economie - DGSIE

Position socio-économique (2016)

FEXHE	Femme	Homme	Total	en %
Population active occupée	687	788	1.475	45,9 %
Population active non occupée	87	55	142	4,4 %
Population non active	834	763	1.597	49,7 %
Population totale	1.608	1.606	3.214	100,0 %

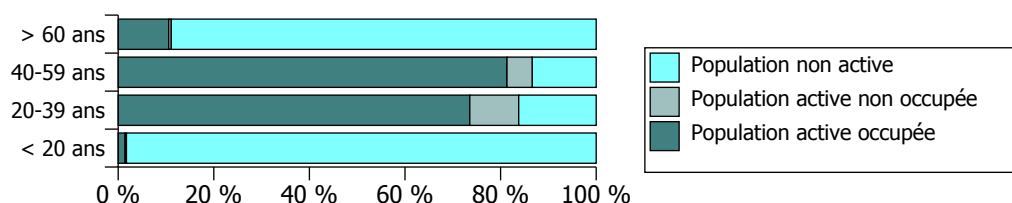
Source : WSE

Position socio-économique

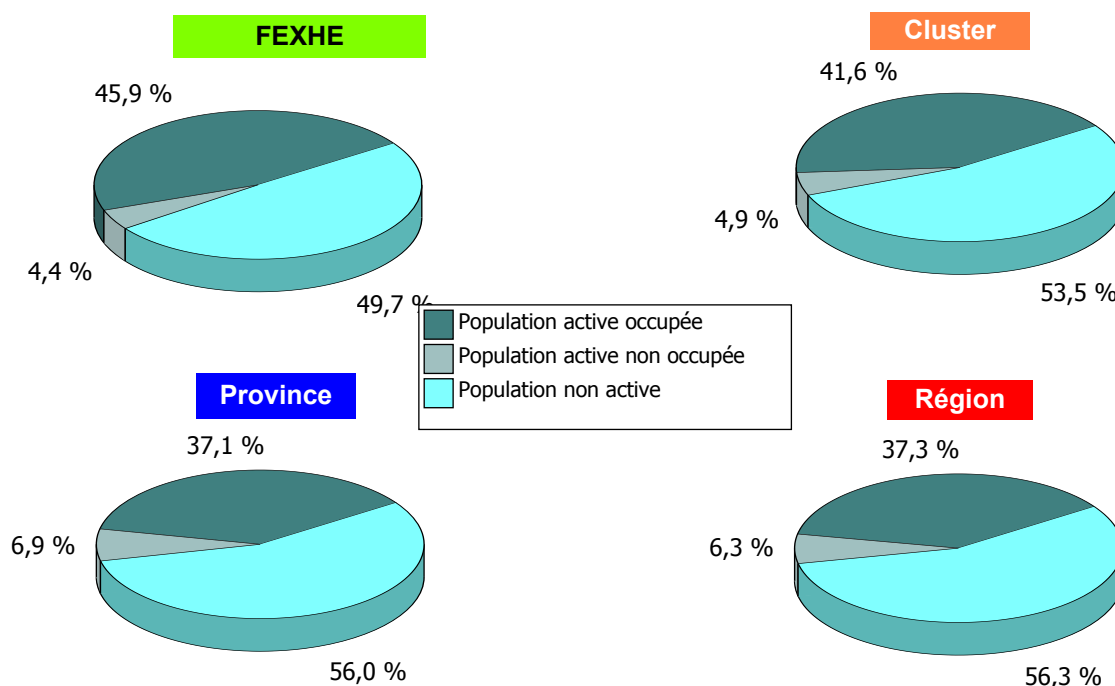
Population active occupée :
Les personnes qui travaillent. Calcul de la somme des employés et indépendants, corrigés pour ceux qui travaillent dans les deux systèmes.

Population active non-occupée :
Les personnes qui n'ont aucun travail, mais sont à la recherche active d'un travail et immédiatement disponibles. Ils sont chiffrés sur base des statistiques régionales (Forem, Actiris, VDAB) et groupés par l'office national de l'emploi.

Population non active :
La population non active regroupe les personnes qui n'ont aucun travail, ne sont pas à la recherche et/ou ne sont pas disponibles.



Comparaison de la structure de la population active / inactive



Taux d'activité - taux de chômage (par catégories d'âge)

	FEXHE	Cluster	Province	Région
Taux d'activité	74,2 %	71,3 %	68,1 %	67,5 %
45-49 ans	93,0 %	87,9 %	82,4 %	82,5 %
50-54 ans	83,7 %	84,0 %	79,7 %	79,2 %
55-59 ans	79,2 %	75,0 %	73,0 %	72,0 %
60-64 ans	35,3 %	35,0 %	36,3 %	34,5 %

Taux d'activité :

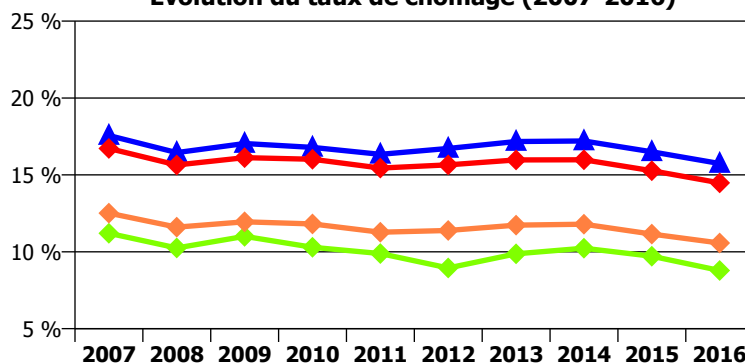
Représente les "forces de travail" (personnes actives occupées et personnes actives non-occupées) en pourcentage de la population de 15 à 64 ans (donc de la population en âge de travailler).

Taux de chômage :

Représente les chômeurs (=population active non-occupée) en pourcentage des forces de travail (= population active occupée et non occupée)

	FEXHE	Cluster	Province	Région
Taux de chômage	8,8 %	10,6 %	15,7 %	14,5 %
18-19 ans	22,2 %	30,5 %	33,8 %	36,9 %
20-24 ans	30,6 %	30,0 %	33,8 %	33,8 %
25-29 ans	17,0 %	15,1 %	20,2 %	19,2 %
30-34 ans	5,9 %	9,3 %	15,1 %	13,8 %
35-39 ans	4,9 %	7,0 %	12,8 %	11,3 %

Evolution du taux de chômage (2007-2016)



Source : WSE

Structure de la population non occupée et pensionnée (2016)

	FEXHE	Cluster	Province	Région
Bénéficiaire d'une pension	31,3 %	31,2 %	29,8 %	29,5 %
Enfants bénéficiaires d'allocations familiales	47,0 %	46,4 %	40,6 %	41,1 %
Interruption / mise en disp.	3,7 %	3,7 %	3,6 %	3,4 %
Bénéficiaire aide sociale	0,4 %	1,0 %	2,9 %	2,2 %
Incapacité / handicap	4,5 %	4,9 %	5,9 %	5,9 %
Autre	13,1 %	12,8 %	17,2 %	17,8 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS)

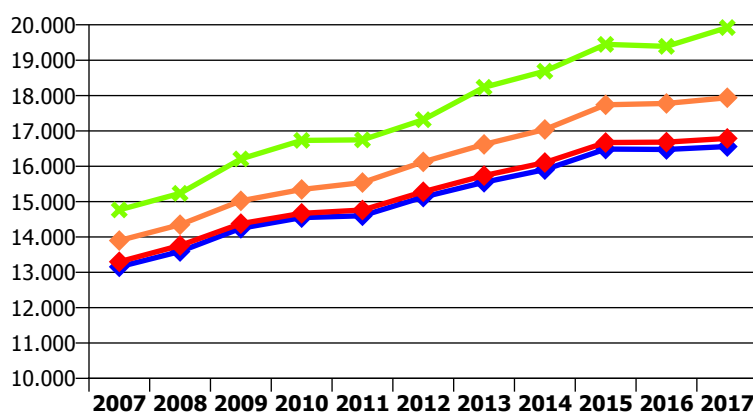
3.2. Revenus des ménages et allocations de pension

Niveau de revenus des ménages (sur base des déclarations fiscales 2017 - revenus 2016)

Revenu moyen (déclarat°)	FEXHE	Cluster	Province	Région
2007	25.817	24.685	24.706	24.449
2017	34.555	31.865	31.816	31.513

Revenu moyen (par hab.)	FEXHE	Cluster	Province	Région
2007	14.767	13.898	13.157	13.298
2017	19.923	17.938	16.559	16.787

Evolution du revenu moyen par hab. (2007-2017)



Structure des revenus (déclarations 2017 - revenus 2016)

EUR par Hab.	FEXHE	Cluster	Province	Région
Revenus professionnels	19.735	17.723	16.336	16.535
Revenus immobiliers	208	215	224	230
Revenus mobiliers	31	40	36	56
Revenus divers	19	15	19	20
Dépenses déductibles	-71	-55	-56	-55
Revenus nets imposables	19.923	17.938	16.559	16.787

Répartition des déclarations par tranche de revenus

	FEXHE		Cluster	Province	Région
	Nombre	% total décl.	% total décl.	% total décl.	% total décl.
<10.000	219	11,7 %	12,9 %	14,3 %	14,2 %
<20.000	405	21,7 %	26,3 %	30,2 %	29,9 %
<30.000	421	22,5 %	21,7 %	21,7 %	21,4 %
<40.000	273	14,6 %	13,4 %	12,4 %	12,5 %
<50.000	162	8,7 %	8,2 %	7,3 %	7,3 %
>50.000	388	20,8 %	17,5 %	14,1 %	14,7 %
Nbr. tot. déclarat°	1.868	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Nombre de déclarat° (en % populat°)	58,1 %	56,1 %	56,9 %	56,2 %
--	---------------	---------------	---------------	---------------

Source : SPF Economie (Statbel) - revenus fiscaux

Bénéficiaires d'allocation de pension (ONP) - 2018

Bénéficiaires pension	FEXHE		Cluster	Province	Région
	Nombre	en % populat°	en % populat°	en % populat°	en % populat°
Pension trav. (salar. & indep)	479	14,7 %	15,9 %	16,2 %	16,0 %
GRAPA & Rev. garanti	25	0,8 %	0,7 %	1,1 %	1,0 %
Total	504	15,4 %	16,6 %	17,3 %	17,0 %

Allocation mensuelle moyenne	FEXHE	Cluster	Province	Région
Salariés	1.095,5	1.065,2	1.038,8	1.004,1
Indépendants	526,9	582,5	547,8	555,3
GRAPA & Rev. garanti	158,9	351,8	342,6	352,2

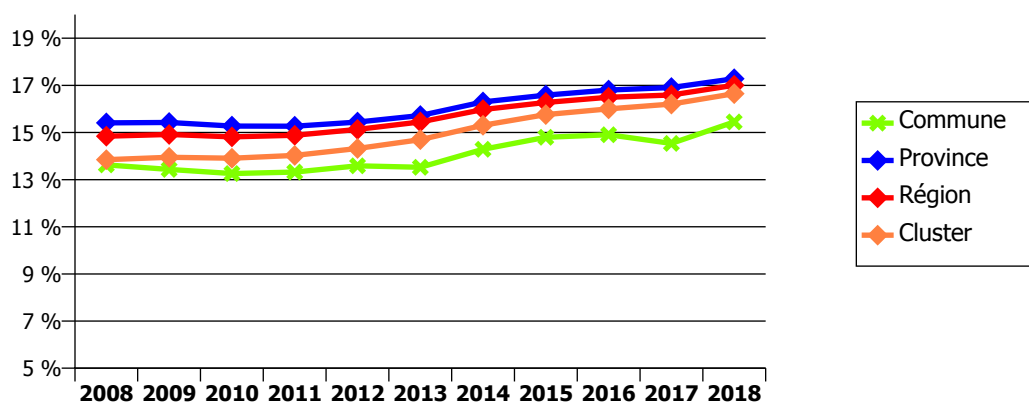
Source : ONP

L'office national des pensions (ONP) dispose de statistiques portant notamment sur le nombre de bénéficiaires au 1^{er} janvier de l'exercice considéré ainsi que sur le montant des pensions versées. Ces dernières sont des montants mensuels bruts. Ces chiffres n'incluent que la pension légale (sans tenir compte des apports éventuels des 2^o et 3^o piliers).

La population âgée est davantage exposée au risque de pauvreté. Le système belge prévoit dès lors divers instruments pour assurer un montant minimum de pension.

La GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) est une allocation d'aide sociale pour personnes âgées et constitue principalement un complément aux pensions des régimes salarié et indépendant. La GRAPA a été introduite en 1991 en remplacement du RGPA (revenu garanti aux personnes âgées). Cette allocation tend à disparaître car ce n'est que dans le cas où l'allocation RGPA s'avère plus avantageuse que le droit a été maintenu.

Evolution des bénéficiaires de pension (ONP) - en % de la population (2008-2018)



Bénéficiaires des droits à l'intégration et à l'aide sociale - 2017

FEXHE	2008	2017
Equivalent revenu d'intégration (DAS)	10,3	0,0
Revenu d'Intégration Sociale (DIS)	11,7	11,5
Total	21,9	11,5

Moyenne annuelle calculée à partir des chiffres mensuels de l'année considérée

Droit à l'intégration sociale (DIS)

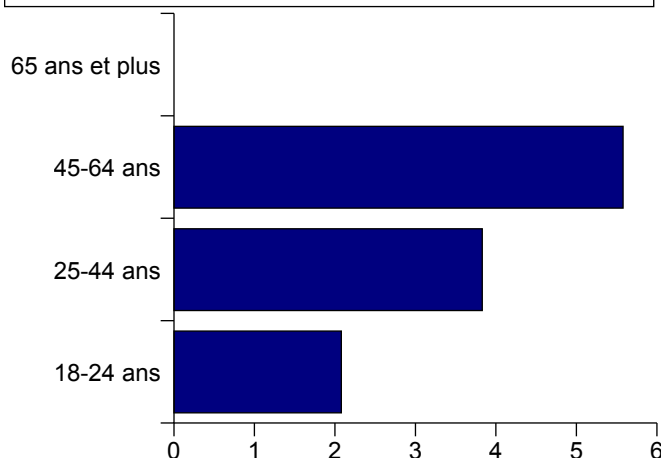
Le droit à l'intégration sociale (DIS) prend la forme d'une part d'un revenu d'intégration, assorti ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale et d'autre part d'une mise à l'emploi.
Ce droit a fait l'objet d'une première modification importante en octobre 2002, lors du remplacement de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence par la loi du 26 mai 2002. Une deuxième modification est intervenue le 1er janvier 2005 lors de l'introduction des nouvelles catégories du revenu d'intégration.

Droit à l'aide sociale (DAS)

Le droit à l'aide sociale porte sur trois types d'aide : l'aide financière (équivalent du revenu d'intégration), les mesures de mise à l'emploi et/ou l'aide médicale urgente.
Seulement les candidat-refugié et les étrangers inscrit dans le registre populations (cat. B et I) sans droit minimex (nationalité) ont ce droit.
Base légale : la loi organique et la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale.

Les données chiffrées sont basées sur les demandes de remboursement introduites par 589 CPAS auprès du SPP Intégration sociale

Nombre de bénéficiaires par catégories d'âge (2017)



FEXHE	2008	2017	Evol. abs.	Evol. en %
18-24 ans	4,2	2,1	-2,1	-50,4 %
25-44 ans	9,9	3,8	-6,1	-61,4 %
45-64 ans	6,8	5,6	-1,2	-18,2 %
65 ans et plus	1,0	0,0	-1,0	#####
Total	21,9	11,5	-10,4	-47,6 %

■ Revenu d'Intégration Sociale (DIS) 2017
■ Equivalent revenu d'intégration (DAS) 2017

Nombre de bénéficiaires de l'intégration et de l'aide sociale (pour 1000 habitants) - 2017

Population totale	FEXHE	Cluster	Province	Région
Equivalent revenu d'intégration (DAS)	0,0	0,2	1,9	1,0
Revenu d'Intégration Sociale (DIS)	3,5	9,0	22,7	18,1
Total	3,5	9,2	24,6	19,1

Source : SPP Intégration sociale

Nombre de bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) - 2018

En % de la pop. de 65 ans et +	4,60 %	3,98 %	6,10 %	5,47 %
--------------------------------	--------	--------	--------	--------

3.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée en soins de santé (BIM-Omnio)

Les personnes ayant des revenus modestes peuvent bénéficier d'un remboursement plus élevé de leurs soins de santé. Deux statuts permettent d'ouvrir ce droit : le statut BIM et le statut OMNIO.

Le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) est accordé automatiquement aux personnes qui perçoivent le revenu d'intégration social ou l'aide sociale équivalente du CPAS sans interruption depuis au moins trois mois, une allocation liée à un handicap, la Grapa (Garantie de revenu aux personnes âgées), les enfants qui sont atteints d'une incapacité physique ou mentale d'au moins 66 pour cent.

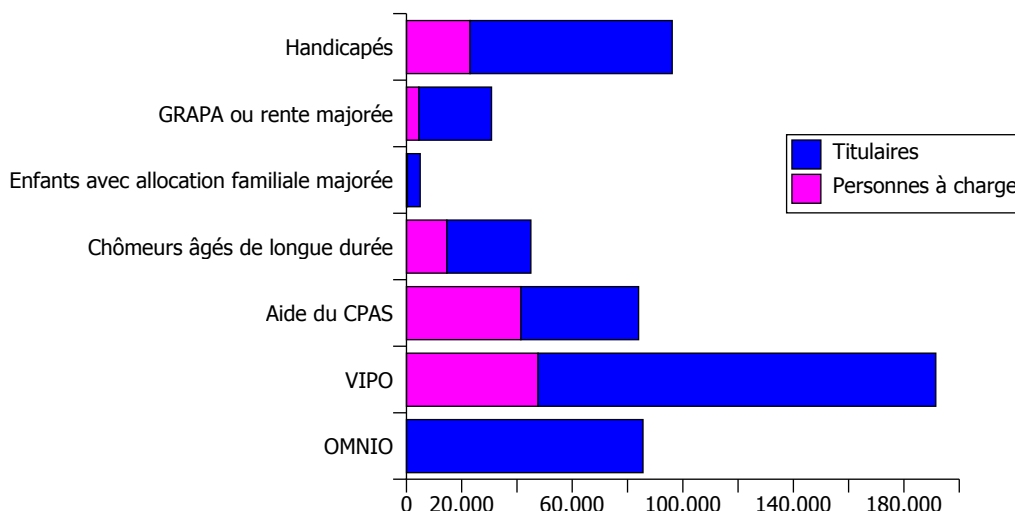
Le statut BIM est également accordé à diverses catégories de bénéficiaires, pour autant que les personnes le demandent et que les revenus annuels bruts imposables du ménage ne dépassent pas 14.337,94 euros (cette somme est augmentée de 2.654,33 euros par personne à charge). Il s'agit des anciens bénéficiaires « VIPO » (les pensionné(e)s, les veuves et veufs, les orphelin(e)s et les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité) mais aussi des personnes handicapées, les résident(e)s ayant atteint l'âge de 65 ans, les chômeurs de longue durée âgés de 50 ans au moins.

Le statut OMNIO étend le bénéfice de l'intervention majorée en soins de santé à de nouvelles catégories de personnes à revenus modestes. Dans ce cas, c'est le revenu, et non plus le statut qui ouvre le droit. Peuvent ainsi en bénéficier aussi bien des chômeurs que des travailleurs à bas salaire et/ou à temps partiel ou des indépendants, pour autant qu'ils en fassent la demande.

L'ensemble de ces catégories de bénéficiaires a l'avantage de regrouper l'ensemble des membres du ménage et constitue un bon indicateur pour étudier les situations à risque de précarité au niveau communal *

* Anne-Catherine GUIO (IWEPS) - Sarah Carpentier (CSB) : Un nouvel indicateur de précarité au niveau communal, Les Brèves de l'IWEPS, N° 1

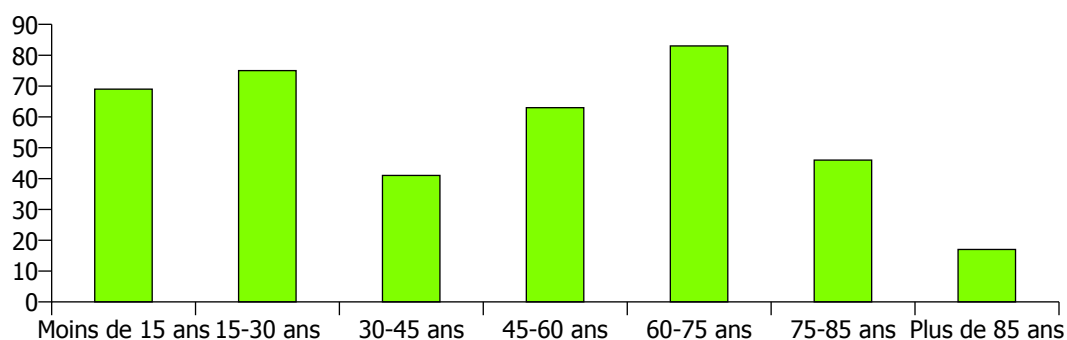
Répartition par type de bénéficiaires : Wallonie



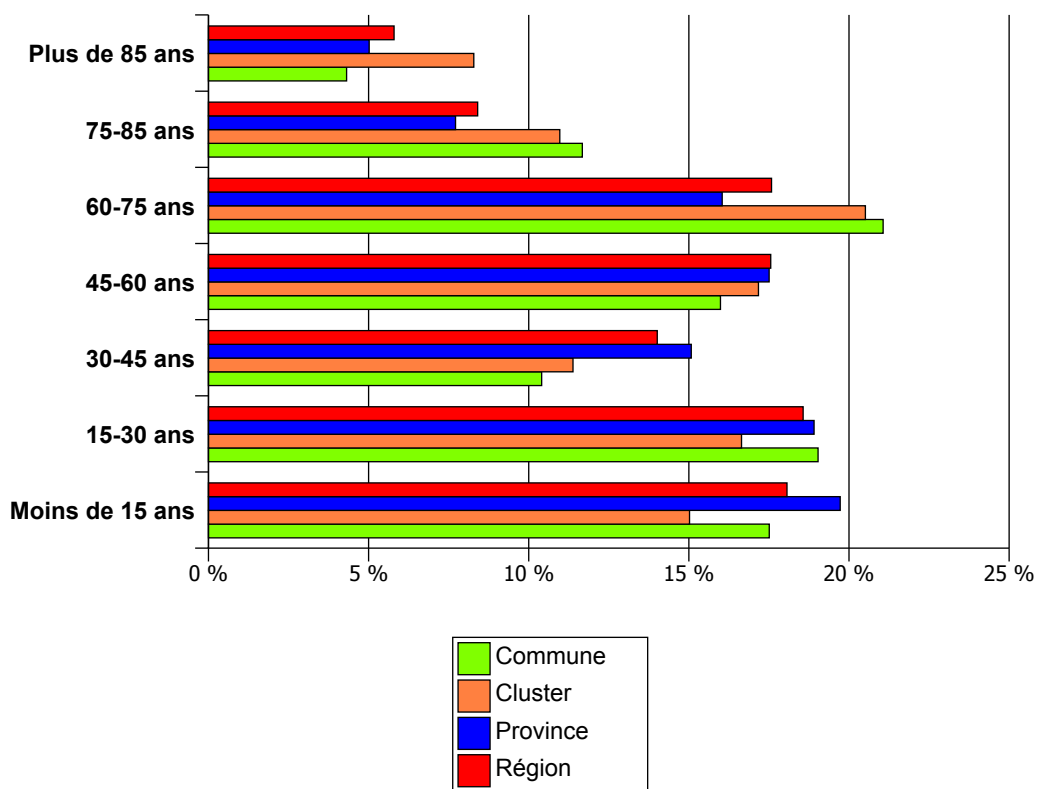
Nombre de bénéficiaires du statut BIM-Omnio en % de la population (2017)

Nbr abs.	FEXHE	Cluster	Province	Région
394	12,16 %	15,09 %	23,66 %	20,77 %

Répartition des bénéficiaires BIM-Omnio par catégories d'âge



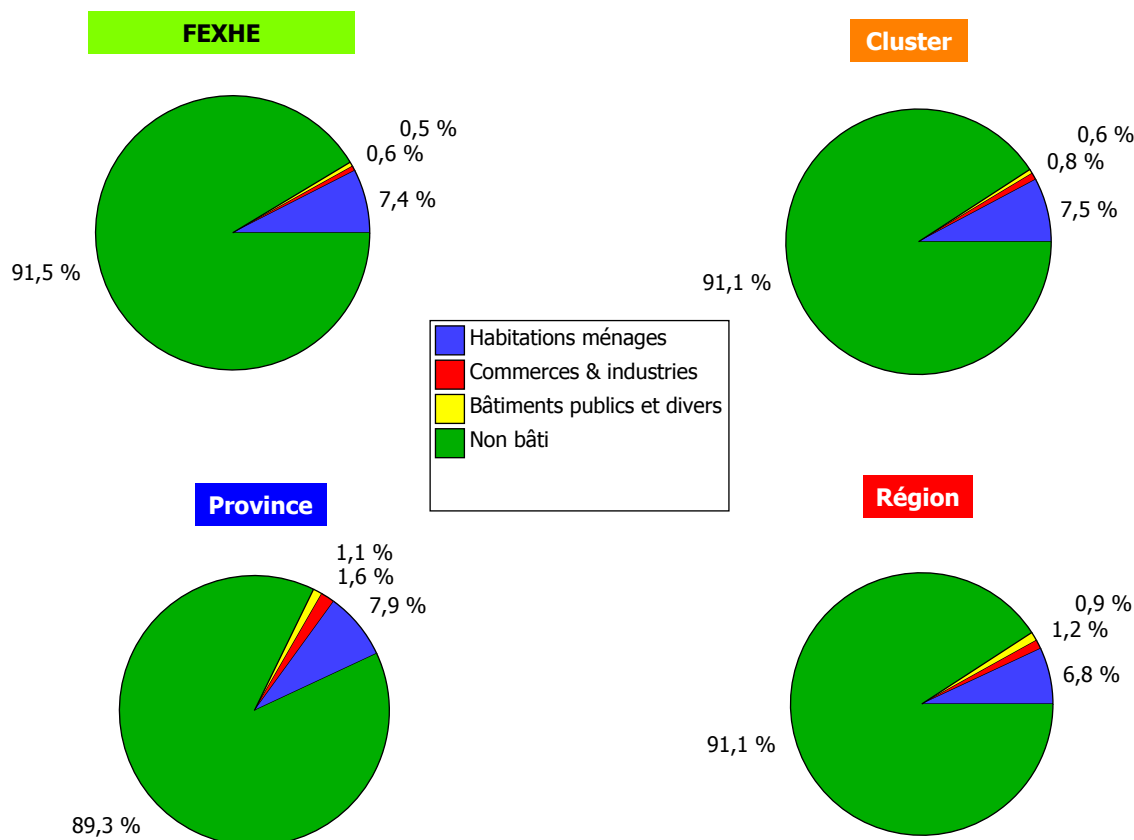
Comparaison



3.4. Structure foncière et dynamique immobilière *

Affectation du sol (superficie cadastrée) : 2018

Superficie cadastr.	Densité de la population			
FEXHE	Cluster	Province	Région	
en Ha	Hab / Km²	Hab / Km²	Hab / Km²	Hab / Km²
1.818,8	179,4	187,2	304,0	226,2



Evolution de l'affectation du sol : variation 2010-2018

	FEXHE		Cluster	Province	Région
	en Ha	en %	en %	en %	en %
Habitations ménages	7,1	5,5 %	9,1 %	10,3 %	8,5 %
Commerces & industries	-0,6	-4,9 %	0,1 %	5,5 %	4,0 %
Bâtiments publics et divers	0,3	3,4 %	6,3 %	1,0 %	3,8 %
Non bâti	-5,0	-0,3 %	-0,6 %	-0,9 %	-0,6 %

Espace résidentiel par habitant (2018)

La superficie résidentielle par habitant s'obtient en rapportant la superficie totale des terrains résidentiels d'une entité au nombre d'habitants. Par terrains résidentiels, on entend les parcelles qui accueillent les logements (maison, appartements, fermes) mais aussi leurs annexes bâties (cours, garage, remise, serre ...) et non bâties (jardins, potagers, parcs). Le ratio s'exprime en m² par habitant.

	FEXHE	Cluster	Province	Région
2010	437,7	427,0	277,1	323,9
2018	437,2	442,7	290,3	334,0
Evolution 2010-2018	-0,1 %	3,7 %	4,7 %	3,1 %

* Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers

Parc immobilier : 2010-2018 (nombre de logements)

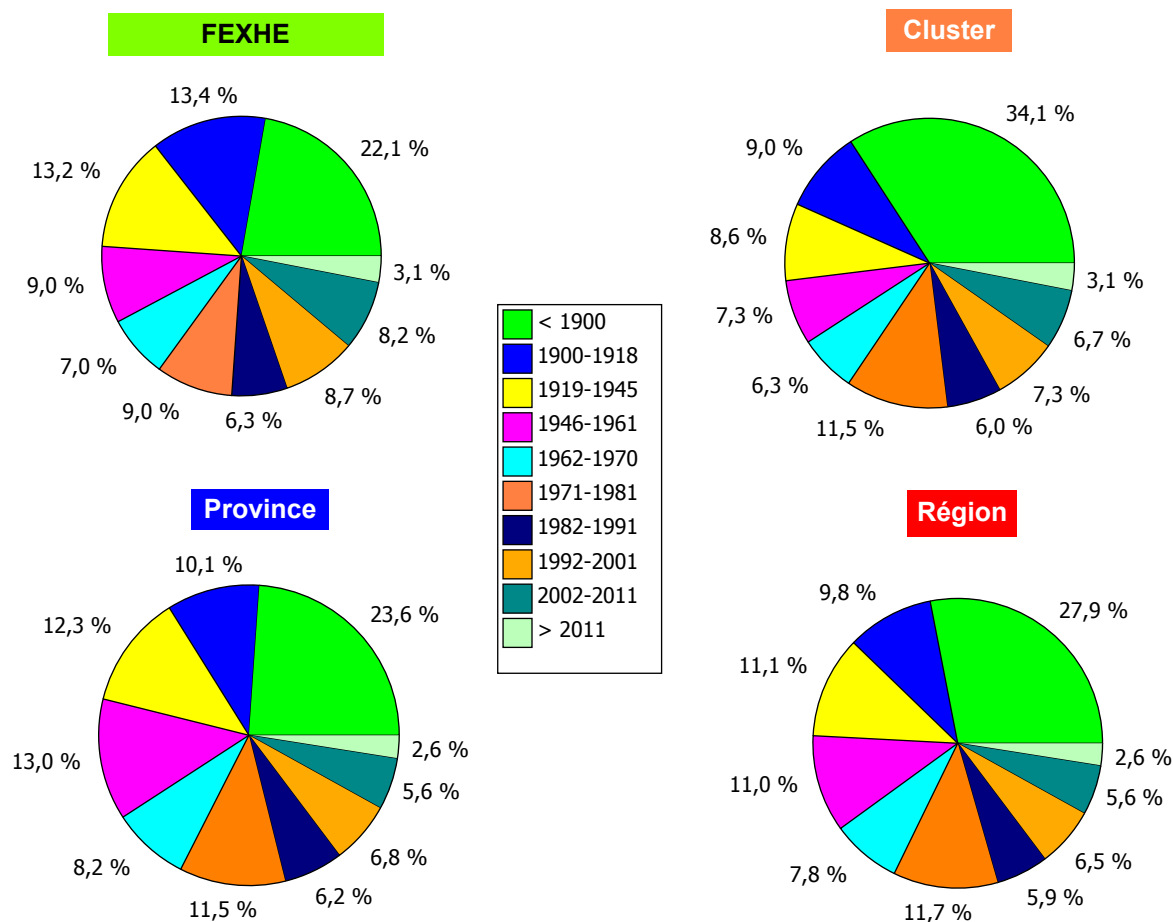
FEXHE	2010	2018	2018-2010	2018-2010
Maisons de type ouvert	505	548	43	8,5 %
Maisons demi-fermées	462	481	19	4,1 %
Maisons de type fermé	200	208	8	4,0 %
Buildings & appartements	26	97	71	273,1 %
Maisons de commerce	30	25	-5	-16,7 %
Autres bâtiments	12	10	-2	-16,7 %
Nombre total	1.235	1.369	134	10,9 %

Parc immobilier : caractéristiques des logements (2018)

	FEXHE	Cluster	Province	Région
Nbr moyen d'hab / logement	2,38	2,29	2,10	2,12
% de logements "ouverts" & "1/2 ouv"	75,2 %	71,2 %	47,9 %	52,5 %
% Logement avec SDB	92,1 %	86,2 %	86,3 %	89,2 %
% Bâtiment avec chauffage central	58,7 %	52,0 %	57,5 %	54,9 %
% Bâtim. < 65 m²	3,1 %	9,1 %	20,0 %	15,3 %
% de logements sociaux				

(2012)

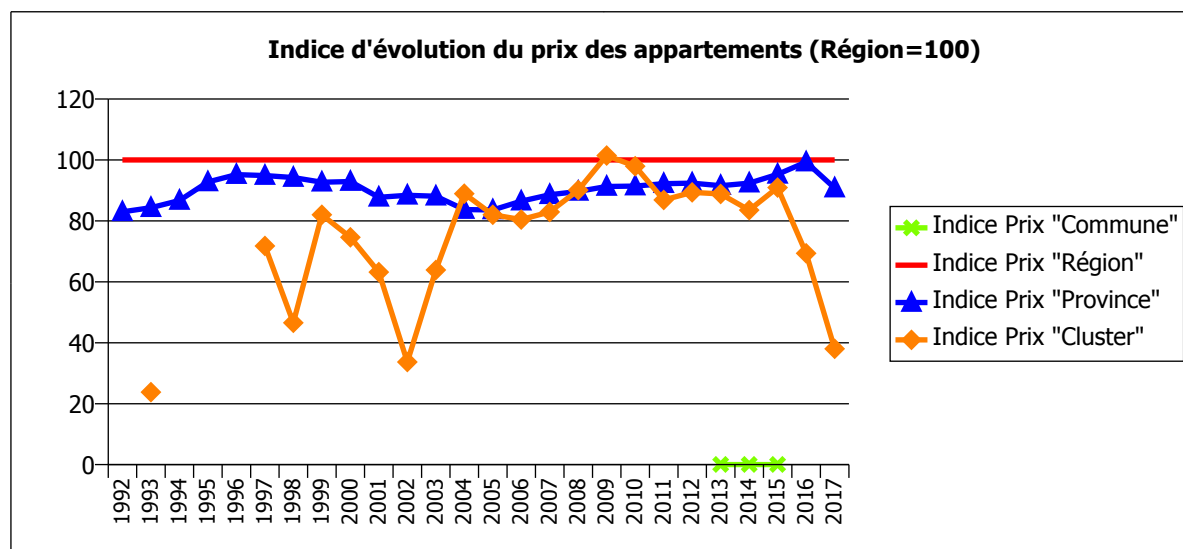
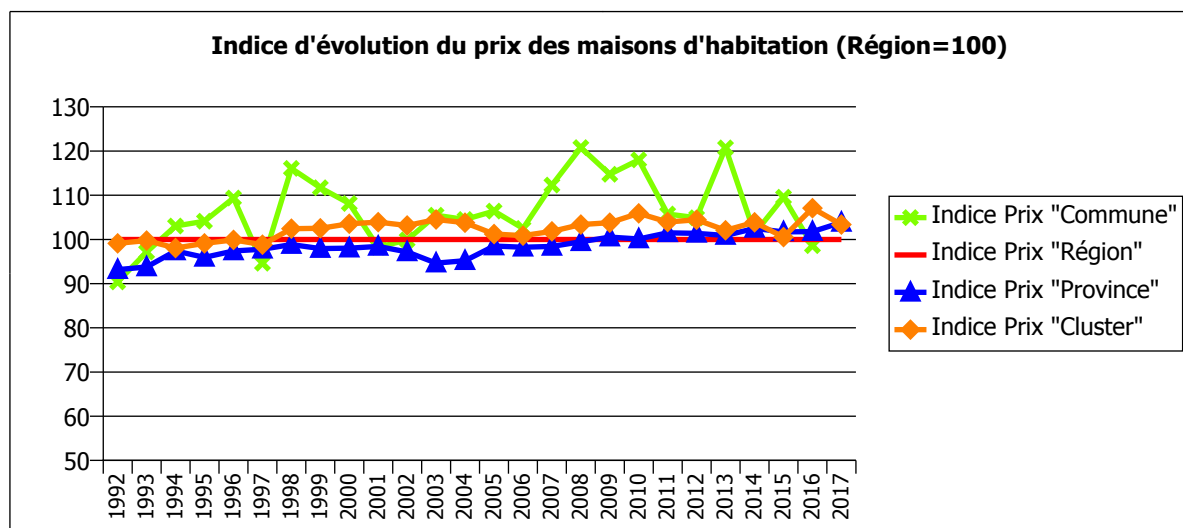
Répartition du bâti par année de construction : 2018



* Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers

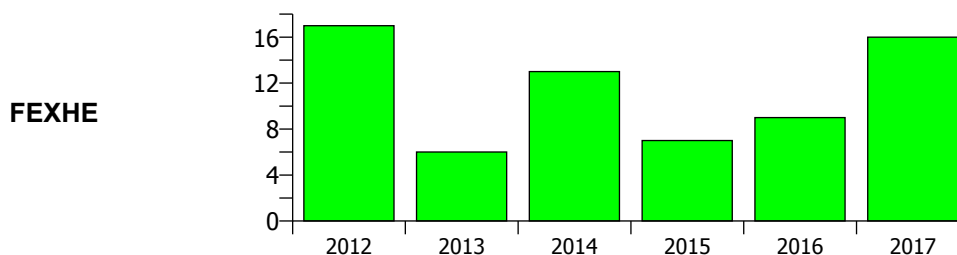
Activité immobilière : vente de biens immobiliers (1992-2017)

Prix moyen 2017	FEXHE	Cluster	Province	Région
Maison d'habitation (px unit)		167.550	168.346	162.085
Appartement (px unit)		62.147	148.411	163.467



Activité immobilière : octroi de permis de bâtir (nouvelles constructions - secteur résidentiel)

Evolution du nombre de permis de bâtir pour des nouveaux logements



Nombre de permis de bâtir (nouvelles construct°) pour 1000 logements existants

	FEXHE	Cluster	Province	Région
2007	11,8	10,2	8,8	9,7
2017	11,8	7,4	6,4	6,4

Viellissement de la population et dynamique immobilière

Le phénomène de vieillissement de la population est associé statistiquement au niveau local à une ancienneté du patrimoine immobilier, à des logements de petite taille, à une certaine faiblesse en termes de confort des logements. La faible dynamique immobilière et la réduction de la population active s'accompagnent en outre d'un affaiblissement des bases imposables. A contrario, les communes qui connaissent une forte expansion démographique enregistrent le plus souvent une forte dynamique immobilière (vente de terrain, permis de bâtir, construction de nouveaux logements,...) ainsi qu'une croissance de leurs bases imposables (revenus cadastraux, impôt des personnes physiques). Le niveau de revenus de la population migrante exerce évidemment aussi une influence non négligeable (cf. les centres urbains accueillant des réfugiés politiques ou des communes touristiques accueillant des pensionnés à revenus élevés).

Revenu cadastral imposable (en EUR/Hab.) par affectation - Evolution 2008-2018

Total		FEXHE	Cluster	Province	Région
	2008	378,2	351,4	556,9	519,9
	2018	391,5	380,5	546,4	529,1
	Evolut° en %	3,5 %	8,3 %	-1,9 %	1,8 %
Par affectation					
Habitations ménages	2008	272,4	254,1	350,6	332,7
	2018	306,3	287,4	357,7	359,6
	Evolut° en %	12,5 %	13,1 %	2,0 %	8,1 %
Commerces & industries	2008	42,2	59,8	175,9	154,4
	2018	38,3	58,7	161,6	140,7
	Evolut° en %	-9,2 %	-1,9 %	-8,1 %	-8,9 %
Bâtiments publics et divers	2008	21,7	9,5	17,1	16,1
	2018	8,0	8,0	14,9	13,9
	Evolut° en %	-63,4 %	-16,2 %	-13,1 %	-13,8 %
Non bâti	2008	41,9	28,0	13,3	16,6
	2018	39,0	26,5	12,2	14,9
	Evolut° en %	-7,1 %	-5,5 %	-8,2 %	-10,2 %

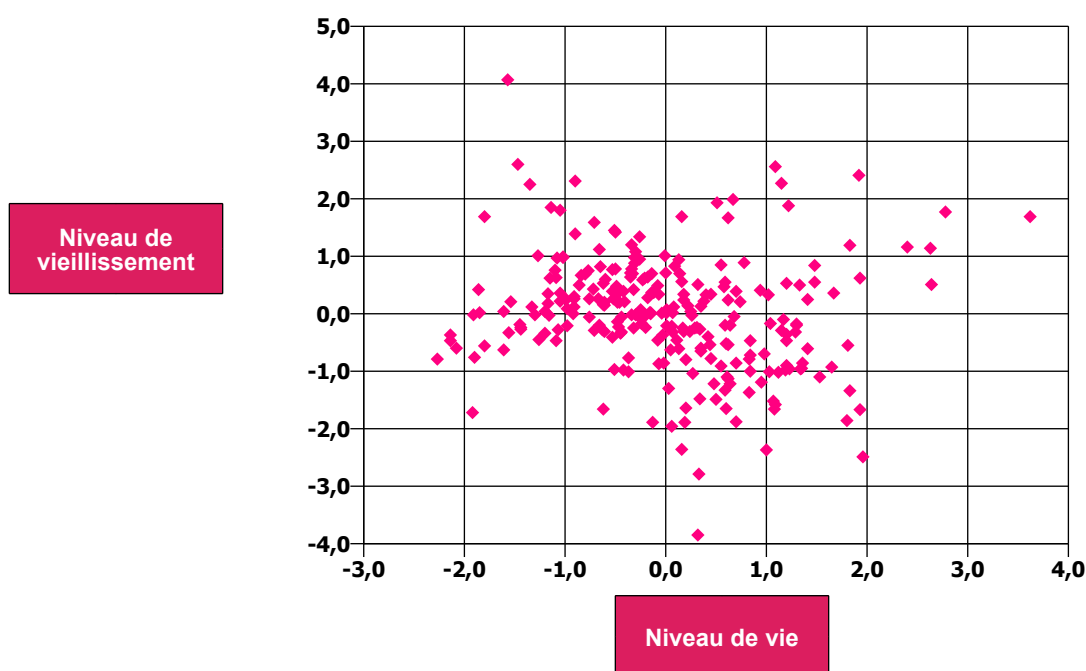
* Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers

3.5. Indicateurs synthétiques du vieillissement (Belfius Research, 2017)

Dans le cadre de notre analyse relative à la typologie socio-économique des communes, nous avons sommes appuyés sur les résultats d'une analyse factorielle. Ce traitement statistique consiste à synthétiser les indicateurs de base en créant un nombre réduit de variables synthétiques (les facteurs). Par cette analyse, nous avons notamment mis clairement en évidence un facteur représentatif du niveau de vie et du vieillissement de la population.

Chaque commune obtient un « score factoriel » pour chacun des facteurs sur base des valeurs initiales obtenues pour ses indicateurs de départ. Les facteurs étant standardisés, la moyenne des scores est nulle et la variance est égale à l'unité. Plus la commune présente un score factoriel s'écartant de 0 (positivement ou négativement), plus la commune présente un caractère marqué pour ce facteur.

Scores factoriels : Vieillissement (Y) / Niveau de vie (X)



		Niveau de vie	Vieillissement
Commune	EXHE-LE-HAUT-CLOCHI	0,70	0,39
Cluster	W7	0,11	0,07
Province	Liège	0,08	0,12

Interprétation des facteurs "vieillissement" et "niveau de vie"

Concernant le facteur «vieillissement», il regroupe bien entendu des indicateurs spécifiquement démographiques (tels que le % de population âgée, taux de dépendance, % de personnes vivant seule, taux de mortalité,...) mais associe également des indicateurs liés à l'immobilier (ancienneté du patrimoine immobilier, % de logements de petite taille, forte proportion de logements dotés de faible confort). La faible dynamique immobilière et la réduction de la population active s'accompagnent en outre d'un affaiblissement des bases imposables.

Le facteur « niveau de vie » regroupe de nombreux indicateurs relatifs au niveau de revenu de la population (importance du revenu moyen par déclaration, % déclaration de revenus > 25000 €), au confort et à l'équipement des logements (% logements > 125 m², prix moyen de vente des terrains et des habitations, revenus cadastral résidentiel, % ménages équipés PC&internet) ainsi qu'au statut socio-professionnel (% population scolaire de type universitaire, % population active travaillant dans le secteur privé).

4. Infrastructures d'accueil et services pour personnes âgées *

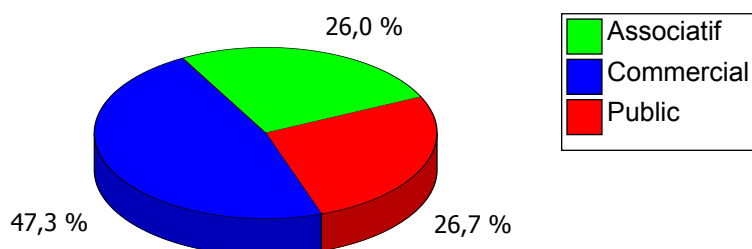
Afin de pouvoir rencontrer efficacement les conséquences du vieillissement de la population, le Parlement wallon a adopté, le 30 avril 2009, un nouveau décret relatif à l'hébergement et à l'accueil des personnes âgées. Dans le prolongement des décrets précédents, la préoccupation de la Région wallonne est de diversifier l'offre d'aide et de soins, de garantir leur qualité et d'assurer à la population des services de proximité bien répartis sur le territoire de la région linguistique de langue française.

4.1. Parc de lits existants (lits agréés)

Parc de lits au niveau régional : 2016

Statut Lits	Pouvoir Organisateur	Maison de Repos		Résidence service		Maison de Repos et de Soins		Total	
		Nbr lits	en %	Nbr lits	en %	Nbr lits	en %	général	en %
Agréé	Associatif	5.345	21,8 %	918	35,5 %	6.190	29,7 %	12.453	26,0 %
	Commercial	13.276	54,1 %	1.275	49,3 %	8.129	39,0 %	22.680	47,3 %
	Public	5.925	24,1 %	395	15,3 %	6.510	31,3 %	12.830	26,7 %
	Total	24.546	100,0 %	2.588	100,0 %	20.829	100,0 %	47.963	100,0 %

Lits agréés (maisons de repos, MRS et résidences services) par pouvoir organisateur



Centre de jour

Statut Lits	Pouvoir Organisateur	Centre de jour	
		Nbr lits	en %
Agréé	Associatif	237	32,0 %
	Commercial	133	18,0 %
	Public	370	50,0 %
	Total	740	100,0 %

* Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées

Situation au niveau communal et de l'arrondissement

Nombre d'institutions

Nbre maisons de repos et	MRS	FEXHE	Arrondissement
	Associatif	1	2
	Commercial	0	7
	Public	0	3
Total		1	12

Nbre résidences serv.			
	Associatif	0	1
	Commercial	0	1
	Public	0	1
Total		0	3

Centres de jour			
	Associatif	0	0
	Commercial	0	0
	Public	0	1
Total		0	1

Nombre de lits

Lits agréés		Nombre lits	en %	Nombre lits	en %
Maison de Repos	Associatif	9	100,0 %	45	13,2 %
	Commercial	0	0,0 %	196	57,5 %
	Public	0	0,0 %	100	29,3 %
	Total	9	100,0 %	341	100,0 %

Résidence service	Associatif	0	#DIV/0	10	19,2 %
	Commercial	0	#DIV/0	21	40,4 %
	Public	0	#DIV/0	21	40,4 %
	Total	0	#DIV/0	52	100,0 %

Centre de jour	Associatif	0	#DIV/0	0	0,0 %
	Commercial	0	#DIV/0	0	0,0 %
	Public	0	#DIV/0	12	100,0 %
	Total	0	#DIV/0	12	100,0 %

Maison de Repos et de Soins	Associatif	33	100,0 %	77	21,6 %
	Commercial	0	0,0 %	167	46,9 %
	Public	0	0,0 %	112	31,5 %
	Total	33	100,0 %	356	100,0 %

Total		42		761	
--------------	--	-----------	--	------------	--

Programmation des infrastructures d'accueil

Les règles de programmation ne s'appliquent qu'aux seuls établissements pour personnes âgées dont le financement est en grande partie à charge de la sécurité sociale. Il s'agit donc des maisons de repos, des maisons de repos et de soins, des courts séjours et des centres de soins de jour. Conformément au droit européen, les résidences services n'entrent par contre plus dans le champ de la programmation. La capacité maximale des lits de maison de repos est fixée jusqu'au 1 janvier 2016 à 48 431 lits pour l'ensemble du territoire en ce compris les lits de maison de repos reconvertis en lits de maison de repos et de soins. Le nombre de lits par institution est fixé selon une capacité minimale de 50 lits et une capacité maximale de 150 lits

En matière de programmation :

- o la population de référence est fixée aux plus de 75 ans (au lieu de 60 ans précédemment) de manière à établir un lien plus direct avec les besoins réels de la population.
- o L'arrondissement reste la zone de référence garantissant la bonne dispersion des équipements et services sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.
- o Afin de garantir le libre choix, une répartition est précisée entre le secteur public (29% au minimum), le secteur privé associatif (21% au minimum) et le secteur privé commercial (50% au maximum).

4.2. Taux d'équipement & perspectives démographiques

Niveau d'équipement - 2016

Taux d'équipement : nombre lits (agréés) par rapport à la population de 75 ans et plus.

Type de lit / place accueil	FEXHE	Arrond.	Cluster	Province	Région
Maison de Repos	3,75 %	5,36 %	11,67 %	9,12 %	9,52 %
Résidence service	0,00 %	0,82 %	0,66 %	0,78 %	0,92 %
Centre de jour	0,00 %	0,19 %	0,33 %	0,23 %	0,26 %
Maison de Repos et de Soins	13,75 %	5,60 %	7,41 %	7,73 %	8,01 %
MRS en hospital	0,00 %	0,39 %	0,00 %	0,56 %	0,43 %
Centre de soins	0,00 %	0,35 %	0,73 %	0,50 %	0,47 %
Total	17,50 %	12,71 %	20,79 %	18,92 %	19,61 %

Perspectives par arrondissement (programmation & population âgée)

Taux de programmation : rapport entre le taux d'équipement de l'entité et le taux d'équipement régional calculé sur base du moratoire du nombre de lits MR et MRS (48.431 au 1/1/2016), soit un taux d'équipement régional de 15,9%

Taux programmation	FEXHE	Arrond.	Cluster	Province	Région
Maisons de repos & MRS	110,0 %	68,9 %	114,2 %	96,7 %	101,4 %

Evolution de la population des plus de 75 ans (2015-2060) (Source : Bureau du Plan)

En nombre d'habitants	Arrondissement	Province	Région
2016	6.340	95.774	304.785
2025	7.357	107.758	350.432
2035	10.136	141.136	464.221
2045	12.616	167.344	551.214
2060	14.158	179.613	592.152
Taux de croissance 2016-2060	123,3 %	87,5 %	94,3 %

En % pop. totale	Arrondissement	Province	Région
2025	8,7 %	9,4 %	9,4 %
2035	11,2 %	11,9 %	11,9 %
2045	13,2 %	13,6 %	13,8 %
2060	13,7 %	14,0 %	14,3 %

* Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées

Création théorique de lits à l'horizon 2025

Taux d'équipement 2025	Arrondissement	Province	Région
Maisons de repos & MRS	9,5 %	13,6 %	14,0 %

Hyp. = maintien taux équipement "Arrond" 2016	Nombre "théorique" de lits	Nombre de lits à créer
Maisons de repos & MRS	806	15

Hyp. = convergence vers taux équipement régional 2016	Nombre "théorique" de lits	Nombre de lits à créer
Maisons de repos & MRS	1.170	379

Hypothèses relatives à la création théorique du nombre de lits (horizon 2025)

Taux de programmation : rapport entre le taux d'équipement de l'entité et le taux d'équipement régional calculé sur base du moratoire du nombre de lits (48.431), soit un taux d'équipement régional de 15,9%.

Taux d'équipement (2025) : nombre lits agréés actuellement par rapport à la population de 75 ans et plus en 2025.

Création théorique de lits à l'horizon 2025 – Hypothèse « maintien du taux d'équipement "arrondissement" 2016 » : Différence entre le nombre de lits existant actuellement et le nombre lits qu'il serait nécessaire d'obtenir en 2025 compte tenu de l'évolution démographique (75 ans et +) pour maintenir le taux d'équipement de l'arrondissement constant à celui observé en 2016

Création théorique de lits à l'horizon 2025 – Hypothèse « convergence vers taux d'équipement régional 2016 » : Différence entre le nombre de lits existant actuellement au niveau de l'arrondissement et le nombre lits qu'il serait nécessaire d'obtenir en 2025 compte tenu de l'évolution démographique (75 ans et +) pour converger vers le taux d'équipement régional observé en 2016

4.3. Services d'aide aux familles et aux personnes âgées

Ces services, qui relèvent de la compétence des Régions et Communautés, emploient des aides familiales et des aides seniors qui interviennent au domicile de personnes qui en ont fait la demande et qui vivent une incapacité d'accomplir des actes de la vie journalière. Cette assistance (soins d'hygiène, courses, tâches ménagères, distribution de repas...) permet ainsi, soit le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, soit aux familles de surmonter certaines difficultés liées à des problèmes de santé ou sociaux : familles monoparentales, situations de précarité, maltraitance...

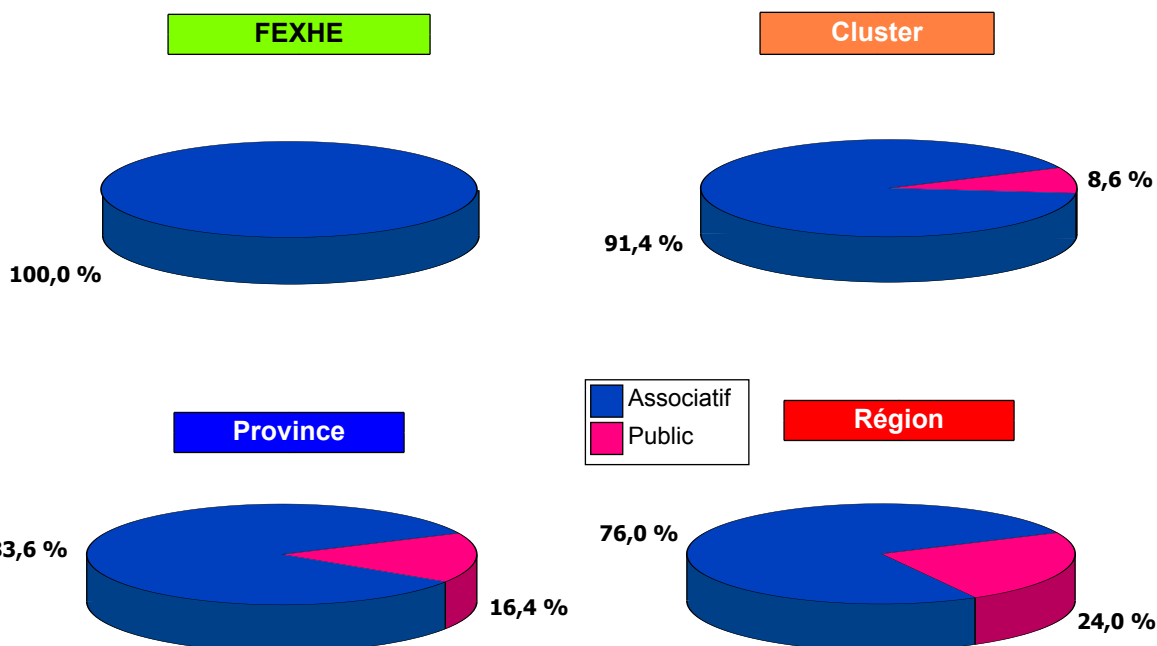
Les services sont agréés sur base du respect de la réglementation, de rapports d'inspection favorables, et des disponibilités budgétaires.

Chaque service se voit octroyer un contingent d'heures subventionnables. Ce contingent est établi sur des critères à la fois territoriaux et démographiques mais aussi sur base du nombre de prestations effectuées au cours des années antérieures.

Les 87 services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées couvrent tout le territoire de la Région wallonne (à l'exception des communes de la Communauté germanophone).

Nombres total d'heures (2008)

Pouvoir Organisateur	FEXHE	Cluster	Province	Région
Associatif	2.839	360.580	1.323.444	4.172.639
Public	0	34.065	259.407	1.319.515
Total	2.839	394.645	1.582.851	5.492.154



Nombre heures par habitant

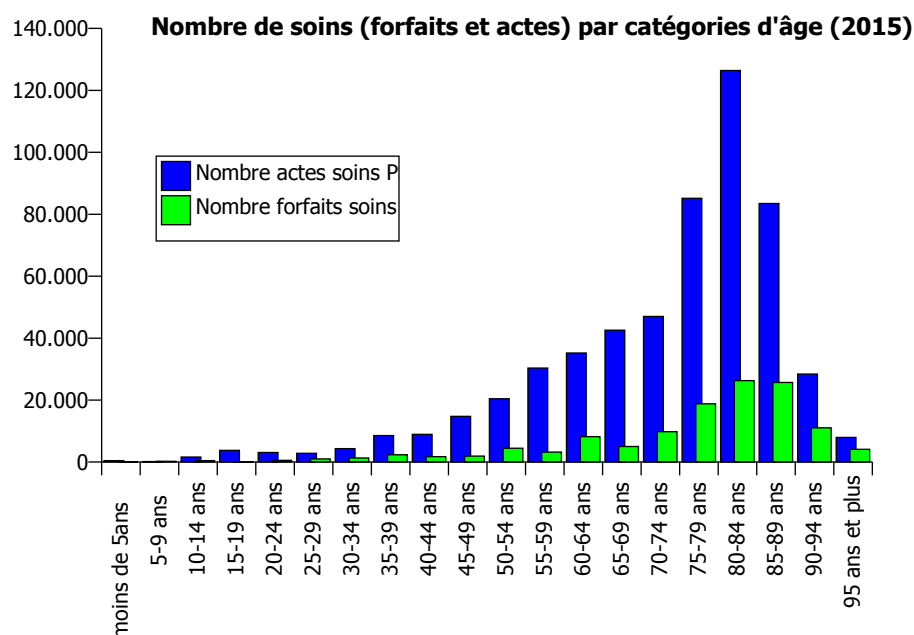
Pouvoir Organisateur	FEXHE	Cluster	Province	Région
Associatif	0,93	1,51	1,26	1,21
Public	0,00	0,14	0,25	0,38
Total	0,93	1,65	1,50	1,59

Nombre heures par habitant de 65 ans et +

Pouvoir Organisateur	FEXHE	Cluster	Province	Région
Associatif	6,1	9,9	7,4	7,4
Public	0,0	0,9	1,4	2,3
Total	6,1	10,8	8,8	9,7

4.4. Soins infirmiers à domicile (par arrondissement)

Arrondissement	Nombre actes soins	Nombre forfaits soins
2010	493.607	120.742
2015	645.453	154.562
Evolution 2010-15	30,8 %	28,0 %



Les soins infirmiers à domicile

Les soins infirmiers à domicile interviennent à différents niveaux. Dans la plupart des cas, une prescription médicale est nécessaire, et, pour certaines situations, l'accord du médecin-conseil est indispensable.

Les soins infirmiers courants à l'acte

Ceux-ci peuvent être de simples soins d'hygiène, des prestations techniques ou à l'acte. Ces soins sont généralement d'une durée limitée dans le temps, leur remboursement n'est donc pas au forfait mais bien par prestations. Ces soins découlent généralement d'une maladie ou d'un accident qui nécessite un traitement par injections ou suite à une intervention chirurgicale nécessitant une aide provisoire pour les soins d'hygiène.

Les forfaits de soins pour patients lourdement dépendants

Dans certains cas chroniques, pour des patients plus lourdement dépendants, les soins infirmiers ne se limitent pas forcément à un acte et doivent être prestés durablement. Il y a 3 types de forfaits (A,B,C) de soins qui sont attribués sur des critères bien précis et toujours sur prescription médicale et avec l'accord du médecin-conseil de la mutualité.

En fonction du degré de dépendance du patient (pour se laver, aller aux toilettes, se nourrir, s'habiller,...) et des soins qu'il nécessite sur base de l'échelle de Katz, le forfait A, B ou C peut-être attribué.

Les forfaits pour patients dépendants, accordés une seule fois par journée de soins, couvrent l'ensemble des soins infirmiers pour un patient en fonction de son état de dépendance :

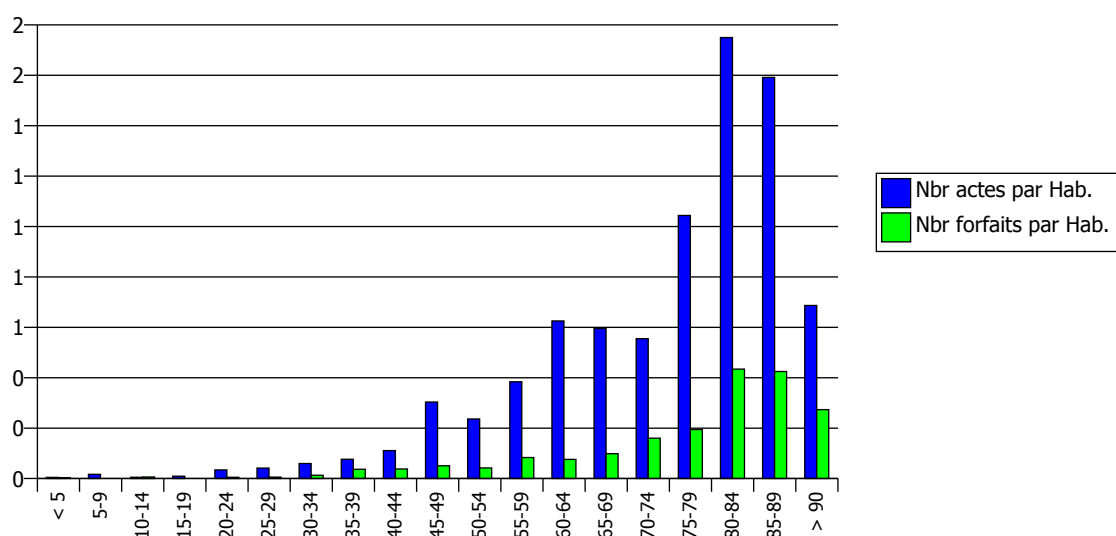
- Le forfait A est appliqué pour un patient à dépendance modérée.
- Le forfait B est appliqué pour un patient à dépendance importante.
- Le forfait C est appliqué pour un patient à dépendance très lourde.

On constate une très forte progression du nombre d'actes et de forfaits en fonction des tranches d'âge .

Nombre d'actes et de forfaits par habitant

	Nbr actes par Hab.	Nbr forfaits par Hab.
2010	6,5	1,6
2015	8,1	1,9
Evolution 2010-15	25,1 %	22,5 %

Nombre d'actes et de forfaits de soins par habitant (2015) en fonction de l'âge



Analyse comparative

Forfaits par hab.	Arrond	Province	Région
Moins de 15 ans	0,01		
15-39 ans	0,06		
40-64 ans	0,29		
65-79 ans	0,45		
80 ans et +	0,86		
Total	1,67		

Actes par hab.	Arrond.	Province	Région
Moins de 15 ans	0,03		
15-39 ans	0,22		
40-64 ans	1,66		
65-79 ans	2,19		
80 ans et +	3,34		
Total	7,44		

Annexe : Composition du cluster socio-économique (Belfius, 2018)

Code	Dénomination du cluster
W7	Communes résidentielles à moyens ou faibles revenus et peu polarisantes

Pour plus d'information www.belfius.be/nosetudes

Province	Commune
Brabant wallon	REBECQ
Hainaut	BRUNHAUT
	CELLES
	ELLEZELLES
	ESTINNES
	FRASNES-LEZ-ANVAING
	HONNELLES
	LE ROEULX
	LES BONS VILLERS
	LOBBES
	MERBES-LE-CHATEAU
	MONT-DE-L'ENCLUS
	PONT-A-CELLES
	QUEVY
	RUMES
Liège	ANTHISNES
	BASSENGE
	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER
	JUPRELLE
	LIMBOURG
	PEPINSTER
	SOUMAGNE
	THEUX
	TROOZ
	WANZE
Namur	FOSSÉS-LA-VILLE
	METTET
	WALCOURT

Nombre de communes (groupe de comparaison)

Cluster	Province	Région

Table des matières

Le mot du Bourgmestre	2
Introduction - Le PST : notions principales	3
Objectifs stratégiques, opérationnels et projets	5
Objectifs de développement durable.	8
Synthèse budgétaire.....	10
Annexes - Fiches projets	12
Annexes - Statistiques	71
Table des matières.....	105